



## RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 30 JUIN 2020

## SOMMAIRE

SOMMAIRE .....	2
RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL AU 30 JUIN 2020 .....	3
1 ACTIVITÉS PRINCIPALES .....	4
2 RAPPORT D'ACTIVITÉ .....	4
3 COMPTES CONSOLIDÉS AU 30 JUIN 2020 .....	10
4 ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 30 JUIN 2020 .....	15
5 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION .....	24
6 ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 30 JUIN 2020 - BILAN.....	26
7 ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2020 - COMPTE DE RÉSULTAT.....	35
8 INFORMATION SECTORIELLE AU 30 JUIN 2020 .....	37
9 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS .....	38

## RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL AU 30 JUIN 2020

Attestation du responsable du Rapport Financier Semestriel

Je soussigné,

Monsieur Luc GÉRARD, agissant en qualité de Président Directeur Général de la Société AuPlata Mining Group – AMG ("AMG"),

Atteste, qu'à ma connaissance, les comptes consolidés condensés, non audités, du groupe AMG (le "**Groupe**") pour le premier semestre de l'exercice 2020 - 1<sup>er</sup> janvier 2020 - 30 juin 2020 (les "**Comptes Semestriels 2020**"), sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat d'AMG et de l'ensemble des entreprises comprises dans son périmètre de consolidation, et que le présent Rapport Semestriel d'activité (le "**Rapport Semestriel 2020**") est une présentation fidèle des événements importants survenus durant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées, et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes pour les six mois restants de l'exercice. Les Comptes Semestriels sont une présentation condensée de l'information financière, celle-ci doit être lue en parallèle du Rapport Financier Annuel sur les comptes consolidés 2019 (le "**Rapport Financier Annuel 2019**<sup>1</sup>").

Le 15 février 2021  
Monsieur Luc GÉRARD  
Président-Directeur-Général

---

<sup>1</sup> Rapport Financier Annuel 2019 disponible sur le site d'AMG (<https://auplatamininggroup.com/wp-content/uploads/2020/11/AMG-Rapport-Financier-Annuel-31.12.2019-AGM-30.11.2020.pdf>)

## 1 ACTIVITÉS PRINCIPALES

Auclata Mining Group - AMG cotée sur la bourse de Paris (Euronext Growth) depuis décembre 2006, est un groupe minier polymétallique d'exploration et d'exploitation minière. AMG est actuellement présente en Guyane Française, au Pérou et au Maroc.

AMG mène une stratégie industrielle et financière dynamique, durable et novatrice de mise en valeur de gisements de métaux précieux et de base à forts potentiels avec une implication des acteurs locaux. L'objectif d'AMG est de produire les métaux de demain nécessaires à la transition énergétique de manière propre et responsable, tout en essayant d'apporter à la France une source d'approvisionnement nationale en métaux stratégiques.

Le Groupe produit aujourd'hui du Zinc, du Plomb, de l'Argent et de l'Or.

### En Guyane française :

Nos opérations se concentrent sur l'exploration, l'extraction et la vente de concentrés d'or. Le Groupe détient au travers d'AMG sur la commune de Saint-Élie ("Dieu-Merci", "Renaissance", "La Victoire" et "Couriège"), au travers de SMYD sur la commune de Maripasoula ("Yaou" et "Dorlin") et au travers d'Armina sur la commune de Saint-Laurent du Maroni et de Mana ("Bon Espoir").

### Au Pérou :

Au travers de sa filiale AMG Pérou, les opérations se concentrent sur l'exploration, l'extraction et la vente de concentrés de Zinc et de Plomb (Argent). Les opérations minières sont situées dans les unités minières de Suyckutambo et d'El Santo dans les départements de Cusco et d'Arequipa, dans les districts de Suyckutambo (province d'Espinar, département de Cusco) et Caylloma (province de Caylloma, département d'Arequipa). L'usine de Suyckutambo est le principal site de traitement du Groupe au Pérou. La zone minière comprend : l'usine Ana Maria, la mine El Santo, la mine de Santa Ursula, les bases-vie et d'autres infrastructures (ateliers de maintenance, entrepôts stockages, plateforme de dépotage, pesage et embarquement des concentrés, etc...).

### Au Maroc :

Nous opérons au travers de notre filiale de droit Marocain, la Compagnie Minière de Touissit - CMT ("CMT"), société cotée à la bourse de Casablanca. CMT est spécialisée dans l'exploration, l'extraction et le traitement des minerais de métaux de base et métaux précieux. CMT est leader au Maroc dans la production des concentrés de plomb argentifère de haute qualité, elle produit en outre des concentrés de zinc argentifère. CMT possède 13 concessions, 18 permis minières et 35 permis de recherche répartis sur l'ensemble des régions marocaines.

## 2 RAPPORT D'ACTIVITÉ

### 2.1 Principales données financières issues des comptes consolidés au 30 juin 2020

En '000€	Notes	30-06-20	30-06-2019 restated	30-06-19
<b>Chiffre d'affaires</b>	7.1	<b>19.130</b>	<b>8.367</b>	<b>8.367</b>
Achats et services	7.2	(10.462)	(7.152)	(7.077)
Charges de personnel	7.3	(6.911)	(3.541)	(3.541)
Impôts et taxes		(126)	(169)	(169)
Dotations aux amortissements et provisions	7.5	(2.793)	(1.385)	(1.465)
Autres produits et charges d'exploitation	7.4	(445)	7.025	(689)
Résultat opérationnel courant		(1.607)	3.146	(4.574)
Produits et charges non récurrents		(618)	(187)	(187)
Résultat opérationnel		(2.225)	2.959	(4.761)
Résultat financier	7.6	(4.672)	(907)	(134)
Résultat courant		(6.896)	2.052	(4.895)
Impôt sur le résultat		(1.295)	782	566
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence		0	59	(41)
Résultat après impôts des activités poursuivies		(8.191)	2.894	(4.370)
Résultat net des activités non poursuivies		0	0	0
<b>Résultat net</b>		<b>(8.191)</b>	<b>2.894</b>	<b>(4.370)</b>
dont part du Groupe		(10.040)	2.894	(4.370)
dont part des intérêts ne conférant pas le contrôle		1.848	0	0

- (a) Comme mentionné à la note 4.2 ci-dessous, conformément à la norme IAS 34, les comptes consolidés semestriels (les "**Comptes Semestriels 2020**") n'incluent pas toute l'information requise pour la publication des états financiers annuels (Rapport Annuel).
- (b) Étant donnée l'opération d'acquisition indirecte de Compagnie Minière de Touissit - CMT ("**CMT**") par AMG ("**Regroupement d'Entreprises – IFRS3**"), réalisée d'un point de vue juridique le 19 février 2020 et d'un point de vue comptable le 28 février 2020), le présent rapport semestriel (le "**Rapport Semestriel 2020**") contient une information financière étendue afin de permettre la compréhension de l'évolution et de la comparaison des comptes depuis le 31 décembre 2019 et les performances enregistrées au 30 juin 2020.
- (c) Le Rapport Semestriel 2020 prend en compte l'opération de Regroupement d'Entreprises – IFRS3 entre AMG et CMT dans la mesure où cette opération confirme la prise de contrôle. De ce fait, le compte de résultat consolidé des Comptes Semestriels 2020 comprend 6 mois d'activités d'AMG et 4 mois de l'activité CMT.
- (d) Les montants en USD ont été enregistrés au taux de clôture du 30 juin 2020 de 0,8930 EUR/USD en ce qui concerne les actifs et passifs et au taux moyen de 0,9074 EUR/USD sur la période de 6 mois en ce qui concerne les éléments du compte de résultat.
- (e) Les montants en MAD ont été enregistrés au taux de clôture du 30 juin 2020 de 0,09178 EUR/MAD en ce qui concerne les actifs et passifs et au taux moyen de 0,09164 EUR/MAD sur la période de 6 mois en ce qui concerne les éléments du compte de résultat.

## 2.2 Faits marquants du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 30 juin 2020

- ◆ En février 2020, apparition de la pandémie de la Covid-19, dont les répercussions sur le Groupe ont notamment été :
  - Mise à l'arrêt de la production de l'usine de traitement de "*Dieu Merci*" entre avril et juin 2020 qui a nécessité un processus de redémarrage de l'usine ayant entraîné une reprise de la production en octobre 2020,
  - Mise en place des procédures complexes de distanciation et de gestion des tests PCR avant toute rotation des équipes,
  - Rupture des chaînes d'approvisionnement dans l'ensemble des sites du Groupe, tant sur les consommables que sur la capacité d'obtenir dans les délais des prestations externes,
  - Augmentation des coûts structurels dus à la mise en place des procédures de protection sanitaire face à la pandémie de la Covid-19,
  - Gestion des difficultés liées à la continuité d'exploitation dans l'ensemble des sites en production (AMG Pérou et CMT).
- ◆ Consolidation d'une junior minière polymétallique et de métaux précieux présente notamment en Guyane française, au Pérou et au Maroc. L'opération de Regroupement d'Entreprises (IFRS3) avec CMT a été finalisée d'un point de vue juridique en date du 19 février 2020, les principales étapes sont identifiées ci-après :
  - Acquisition du solde des titres OSEAD Fund, permettant d'augmenter la participation d'AMG dans OSEAD Fund de 39,85 % au 31 décembre 2019 à 100 % au 19 février 2020, soit un investissement de 25,0 M€, permettant ainsi à AMG de détenir indirectement au travers d'OSEAD Fund et d'Osead Mining Maroc 37,04% de CMT.
- ◆ Partenariat au travers d'une Joint-Venture entre AMG et CMT ayant pour but le développement et la valorisation des actifs miniers d'AMG.

## 2.3 Chiffre d'affaires

### ◆ AMG - Guyane – Unité génératrice de trésoreries (UGT)

L'Arrêté Préfectoral Complémentaire nécessaire au démarrage des opérations de "*hot commissioning*" de l'usine de "*Dieu Merci*" ayant été obtenu le 21 novembre 2019, dès février 2020 est apparue la pandémie de la Covid-19 qui a eu pour conséquence de reporter les premières productions significatives au second semestre 2020. Du fait de la pandémie mondiale de la Covid-19, il n'y a pas eu de production significative d'or en Guyane au titre de la période de 6 mois clôturant les comptes semestriels au 30 juin 2020.

AMG - Pérou – Unité Génératrice de Trésoreries (UGT)

Le chiffre d'affaires réalisé par AMG Pérou est en dessous du budget initialement établi pour 2020. La capacité de production d'AMG Pérou est cependant restée stable, la diminution du résultat d'exploitation est principalement due à (i) la chute des cours des matières premières (Note 2.4 ci-dessous - Zinc et Plomb), qui a eu pour incidence une contraction du chiffre d'affaires et (ii) à l'impact de la pandémie de la Covid-19, qui a eu pour conséquence une diminution de la productivité qui s'est accompagnée d'une hausse des coûts.

CMT – Unité Génératrice de Trésoreries (UGT)

Le chiffre d'affaires de CMT a également subi la chute des cours des métaux ; à cela se sont additionnés les impacts liés la pandémie de la Covid-19, à savoir une réduction de la productivité et des ventes en diminution par rapport à l'exercice 2019. L'activité reste néanmoins bénéficiaire.

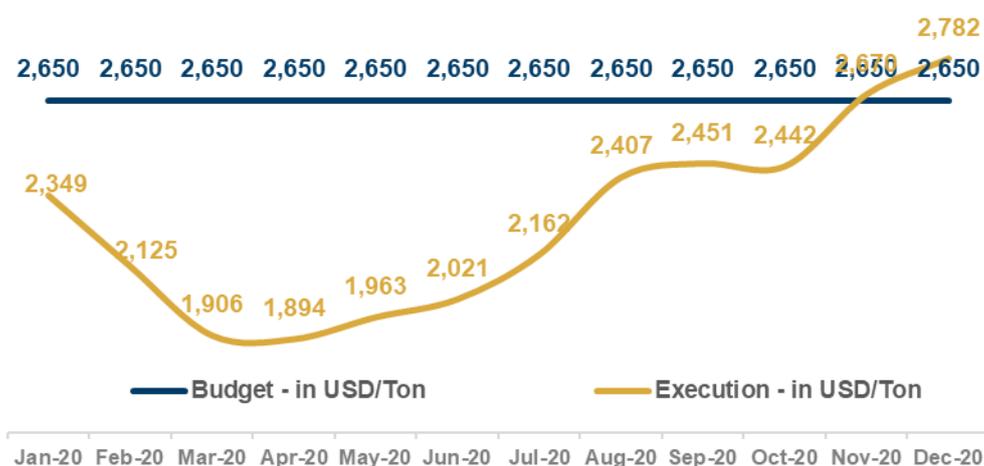
2.4 Évolution des cours des métaux et métaux précieux

Pb – in USD/Ton



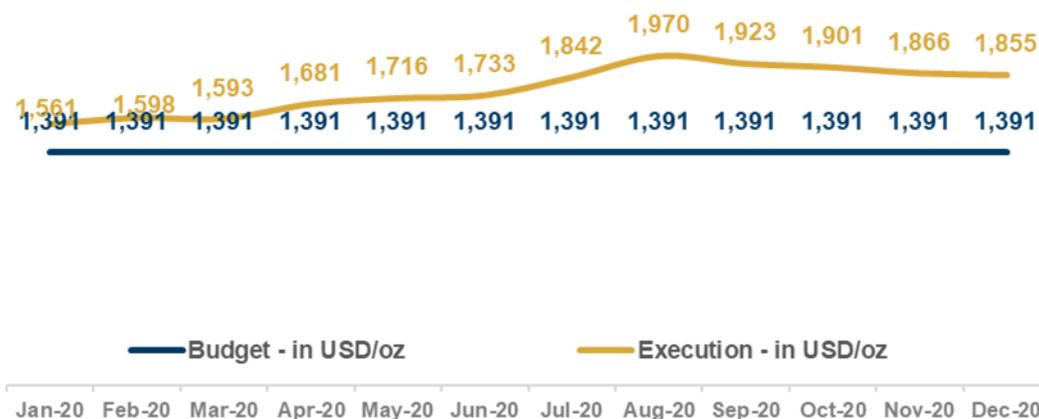
Graphique de l'évolution mensuelle du prix de vente du plomb, en USD, par tonne métrique, comparé au budget.

Zn – in USD/Ton



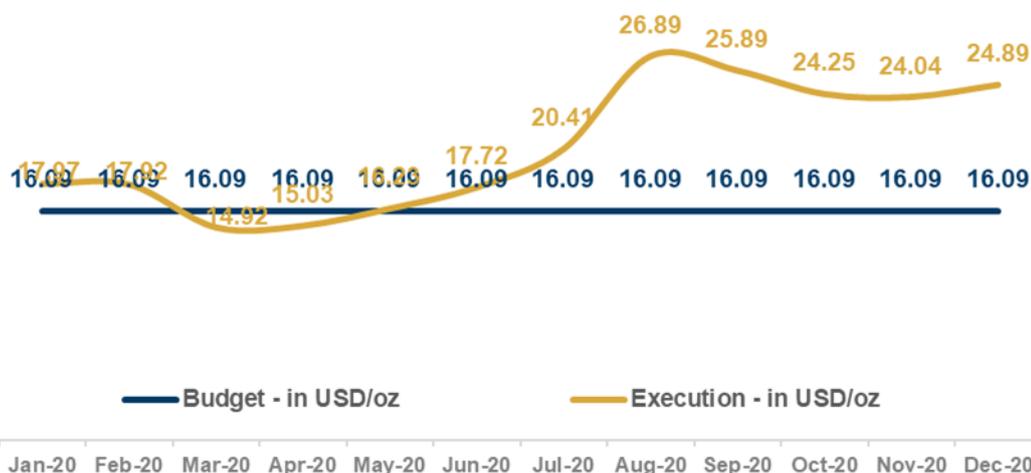
Graphique de l'évolution mensuelle du prix de vente du Zinc, en USD, par tonne métrique. Suite à l'incertitude de la pandémie, le prix du Zinc a chuté atteignant son prix le plus bas fin mars 2020 puis a rebondi pour atteindre un plus de USD 2,000 par tonne fin juin 2020.

## Au – in USD/oz



Graphique de l'évolution mensuelle des prix de vente d'or fin, en USD, par once. Les cours de l'or sont restés très élevés tout au long de l'exercice 2020, et continuent en 2021 permettant à la production en Guyane de valoriser les taillings à un prix au-delà des estimations initialement projetées par le Groupe.

## Ag – in USD/oz



Graphique de l'évolution mensuelle des prix de vente d'argent, en USD, par once. Les cours de l'argent ont été en forte progression tout au long de l'exercice 2020, et continuent en 2021 permettant à ce minerai présent dans l'ensemble des concentrés ainsi que dans la production d'or fin en Guyane d'être valorisé à un prix au-delà des estimations initialement projetées par le Groupe.

### 2.5 Résultats consolidés du groupe AMG au 30 juin 2020

Comme exprimé ci-dessus, suite à l'arrêt de la production, la refonte des modèles opérationnels incluant les obligations liées à la crise sanitaire, le résultat opérationnel courant des opérations en Guyane Française est de -2,9 M€,

L'activité au Pérou est en dessous des prévisions du fait notamment de la faiblesse des cours des matières premières, sa contribution au résultat opérationnel courant s'élève à -2,7 M€.

Le résultat opérationnel courant de CMT s'établit à 4,0 M€ pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2020 au 30 juin 2020, et

cela malgré l'impact opérationnel de la pandémie combiné à la faiblesse des cours du plomb.

En résumé, l'évolution du résultat opérationnel courant présenté au 30 juin 2020 s'explique principalement par l'entrée dans le périmètre de consolidation des activités de CMT pour une période de 4 mois.

## 2.6 Cash-flow net

Le cash-flow net du Groupe ressort à 4,7 M€ au 30 juin 2020 en nette amélioration sur un an (Note 3.5). Cette amélioration est principalement liée à l'entrée dans le périmètre de consolidation de la branche d'activité marocaine (CMT) particulièrement importante en 2020 et

cela malgré l'importance des cash-flows d'acquisition et de financement liés à l'opération d'acquisition des titres OSEAD Fund. Les financements ont été intégralement souscrits auprès des actionnaires de référence et parties liées<sup>2</sup>.

## 2.7 Capitaux propres

Les capitaux propres atteignent 57,5 M€, l'évolution se compose de :

- ◆ 24,5 M€ de réserves consolidées attribuables au Groupe,
- ◆ 33,0 M€ d'intérêts de tiers représentant principalement la part des fonds propres non contrôlés par le Groupe de la branche d'activité marocaine (CMT),

◆ Le résultat net -8,1 M€.

## 2.8 Perspectives

Dès le début 2020, les activités au Pérou et au Maroc étaient stables et en ligne avec les attentes du Groupe afin de permettre d'envisager un résultat opérationnel positif. La pandémie de la COVID-19 a totalement remis en cause les projections initialement faites (Note 2.10 au rapport annuel 2019).

La pandémie et les coûts opérationnels y relatifs conjugués à la faiblesse des cours, malgré un léger regain dès septembre 2020, ont eu un impact négatif sur la rentabilité globale du Groupe. Le Groupe n'a pu réaliser les résultats opérationnels attendus, il est cependant attendu un résultat bénéficiaire sur la branche d'activité sise au Maroc. Suite à l'arrêt de la production qui avait démarré en mars 2020 et avait dû être stoppée du fait de la pandémie de la Covid-19 entre avril et juin 2020, ayant nécessité un redémarrage complet de l'usine, l'unité de traitement d'or fin de "Dieu Merci" a repris sa production en octobre 2020 avec un objectif d'atteindre sa production nominale attendue de 300 tonnes par jour, au cours du premier trimestre 2021. En ce qui concerne AMG Pérou, le second semestre reste dans la lignée du premier semestre 2020 : aucune amélioration sensible n'est à prévoir sur le second semestre 2020 cela étant dû, entre autres aux coûts opérationnels, et à la faiblesse des prix de vente et des concentrés.

## 2.9 Impacts liés à la pandémie de la COVID-19

La crise économique découlant de la crise sanitaire causée par la pandémie de la COVID-19 a impacté de manière globale l'ensemble des secteurs d'activité. Dans la totalité des pays où le Groupe est présent, les gouvernements ont été contraints, à des moments et selon des procédures différentes, de fermer les secteurs économiques jugés non essentiels et procéder à des périodes de confinements généralisés plus ou moins longues. Au sein du Groupe, des mesures immédiates ont été prises, d'autant que le Pérou a été et est encore durement touché par la pandémie. Le Groupe a donc demandé, conformément aux recommandations gouvernementales, à son personnel administratif de se mettre en télétravail autant que possible. Le personnel opérationnel a fait l'objet d'attention particulière, lorsque des cas positifs à la COVID-19 ont été identifiés et confirmés les cas dits "contacts" ont à chaque fois fait l'objet de mise en quarantaine et de tests. En plus des préconisations gouvernementales, le Groupe a mis en place une procédure selon laquelle personne ne peut se rendre sur un site isolé sans un test PCR négatif 72 heures avant.

Plus largement, les impacts économiques de la COVID-19 sont complexes à identifier de manière exhaustive, néanmoins, à ce jour le Groupe identifie les conséquences suivantes :

- Augmentation des coûts opérationnels liés aux quarantaines, soins médicaux et ensembles des dispositifs visant la circonscription du risque de transmission,
- Diminution de la productivité principalement liée à la limitation du nombre d'effectifs dans le cadre du respect de la distanciation et des mises en quarantaine,
- Difficultés d'approvisionnement, les circuits habituels ayant été pour certains fermés ou ralentis et ce plus particulièrement les biens nécessitant l'utilisation des voies fluviales et aériennes,
- Augmentation des prix de certains consommables eu égard aux ruptures de chaînes d'approvisionnement et à l'inflation de certaines matières premières,
- Report d'investissements, ralentissement dans la production ou la livraison du matériel opérationnel, limitation voire impossibilité des déplacements des consultants et experts externes,
- La chute des valeurs boursières dont l'impact porte sur la valeur de marché des actifs financiers détenus par le Groupe.

<sup>2</sup> Note 6.8 – dettes financières

En résumé, le secteur minier n'a pas été épargné, cependant le Groupe n'a pas à déplorer de fermeture de ses installations pour cause de la COVID-19, il a dû cependant procéder à une fermeture temporaire de l'un de ces sites en Guyane française du fait du confinement général et donc de l'indisponibilité du personnel opérationnel.

Concrètement, cela signifie pour le Groupe que grâce à la réactivité de son équipe dirigeante qui a su prendre les bonnes décisions et à l'implication de l'ensemble de ses salariés, la production a pu être maintenue (Pérou et Maroc). En effet, le risque majeur était une mise à l'arrêt d'un site (ce qui est arrivé sur de nombreux sites) qui aurait eu comme incidence, outre la perte de chiffre d'affaires, des coûts de redémarrage significatifs et une éventuelle perte des talents qui composent les équipes opérationnelles.

Les impacts énumérés ci-dessus peuvent se traduire dans les comptes par une contraction de la valeur de marché des actifs opérationnels et financiers, par une diminution des sources de liquidités. Le Groupe n'étant pas significativement endetté auprès des institutions financières, il n'est donc pas soumis à ce jour au risque de crédit.

Sur l'année 2020, les activités accusent une perte de rentabilité sans toutefois remettre en cause la stratégie de croissance du Groupe initiée dès le second semestre 2018 par la nouvelle direction. Au vu des prévisions et du comportement de la demande globale en métaux, sous réserve que la situation sanitaire soit sous contrôle, le Groupe n'anticipe pas de reprise significative de l'activité industrielle avant le second semestre 2021.

Éléments positifs, les cours des métaux non-ferreux (Zinc, Plomb) ont amorcé une reprise depuis le mois de juin 2020.

## 2.10 Principaux risques et incertitudes

Les activités du Groupe sont exposées à certains facteurs de risques notamment sur le plan environnemental, politique, juridique, monétaire, social, et opérationnel. Une information détaillée des facteurs de risques figure au Point 8 du Rapport Financier Annuel 2019. Ces risques sont susceptibles de survenir postérieurement à l'exercice 2020.

## 2.11 Continuité d'exploitation

Sur la base des rapports et informations financières fournies par le CFO et revues par le Comité d'Audit d'AMG, les administrateurs considèrent que le Groupe dispose de ressources financières suffisantes pour continuer à opérer dans un avenir prévisible. Dans ce cadre, les actionnaires de références ont donné leur accord concernant un éventuel support financier nécessaire pour les besoins opérationnels nécessaires du Groupe. Du fait que les administrateurs ont retenus en novembre 2020 le principe de continuité d'exploitation dans le cadre de la préparation des comptes annuels 2019 du Groupe, cela intègre la période des Comptes Semestriels 2020. La Note 11 des états financiers consolidés compris dans le Rapport Financier Annuel 2019 détaille les éléments nécessaires à la bonne information sur les perspectives et la justification de la continuité.

### 3 COMPTES CONSOLIDÉS AU 30 JUIN 2020

#### 3.1 Compte de résultats consolidés au 30 juin 2020

En '000€	Notes	30-06-20	30-06-2019 restated	30-06-19
<b>Chiffre d'affaires</b>	7.1	<b>19.130</b>	<b>8.367</b>	<b>8.367</b>
Achats et services	7.2	(10.462)	(7.152)	(7.077)
Charges de personnel	7.3	(6.911)	(3.541)	(3.541)
Impôts et taxes		(126)	(169)	(169)
Dotations aux amortissements et provisions	7.5	(2.793)	(1.385)	(1.465)
Autres produits et charges d'exploitation	7.4	(445)	7.025	(689)
Résultat opérationnel courant		(1.607)	3.146	(4.574)
Produits et charges non récurrents		(618)	(187)	(187)
Résultat opérationnel		(2.225)	2.959	(4.761)
Résultat financier	7.6	(4.672)	(907)	(134)
Résultat courant		(6.896)	2.052	(4.895)
Impôt sur le résultat		(1.295)	782	566
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence		0	59	(41)
Résultat après impôts des activités poursuivies		(8.191)	2.894	(4.370)
Résultat net des activités non poursuivies		0	0	0
<b>Résultat net</b>		<b>(8.191)</b>	<b>2.894</b>	<b>(4.370)</b>
dont part du Groupe		(10.040)	2.894	(4.370)
dont part des intérêts ne conférant pas le contrôle		1.848	0	0
Nombre moyen pondéré d'actions		274.208.500	248.972.820	
Dividende par action versé au titre de l'exercice		0	0	
<b>Résultat par action des activités poursuivies, en euros</b>		<b>(0,04)</b>	<b>0,01</b>	
<b>Résultat par action des activités abandonnées, en euros</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	
Actions potentielles dilutives		116.666.666	83.333.333	
Nombre moyen pondéré d'actions après dilution		390.875.166	332.306.153	
<b>Résultat par action dilué des activités poursuivies, en euros</b>		<b>(0,03)</b>	<b>0,01</b>	
<b>Résultat par action dilué des activités abandonnées, en euros</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	

Conformément à la norme IFRS 3, la prise de contrôle indirecte de CMT par le groupe AMG est traitée comptablement comme un "Regroupement d'Entreprises". Le Rapport Semestriel 2020 comprend, la contribution du groupe AMG pour une période de 6 mois ainsi que la contribution de CMT pour une période de 4 mois à compter du 28 février 2020, par simplification, la date du changement de contrôle étant juridiquement intervenue le 19 février 2020.

### 3.2 État des autres éléments résultat global

En '000€	Notes	30/06/2020	30/06/19 restated
<b>Résultat net</b>	3.1	<b>(8 191)</b>	<b>2 894</b>
Ecart de conversion		(659)	80
<b>Eléments recyclables en résultat</b>		<b>(659)</b>	<b>80</b>
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies			
Réévaluation des instruments de capitaux propres		(101)	(341)
Impôts			-
<b>Eléments non recyclables en résultat</b>		<b>(101)</b>	<b>(341)</b>
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>		<b>(8 951)</b>	<b>2 633</b>
dont part du Groupe		(9 860)	2 633
dont part des intérêts ne conférant pas le contrôle		909	0

Conformément à la norme IFRS 3, la prise de contrôle indirecte de CMT par le groupe AMG est traitée comptablement comme un "Regroupement d'Entreprises". Le Rapport Semestriel 2020 comprend, la contribution du groupe AMG pour une période de 6 mois ainsi que la contribution de CMT pour une période de 4 mois à compter du 28 février 2020, par simplification, la date du changement de contrôle étant juridiquement intervenue le 19 février 2020.

La variation des autres éléments du résultat global se compose principalement d'écart de conversion de la branche d'activité marocaine (CMT).

### 3.3 Bilan consolidé au 30 juin 2020 – Actif

Actif (en '000€)	Notes	30-06-20	31-12-19
<b>Actifs non courants</b>		<b>164.805</b>	<b>82.169</b>
Écarts d'acquisition	6.1	73.112	0
Immobilisations incorporelles	6.1	31.493	31.867
Immobilisations corporelles	6.1	53.372	28.315
Immobilisations financières	6.2	3.815	21.799
Titres mis en équivalence		0	(0)
Impôt différé		3.159	189
Autres actifs non courants		(146)	0
<b>Actifs courants</b>		<b>35.884</b>	<b>11.613</b>
Stocks et en-cours	6.3	6.072	1.543
Créances commerciales et autres créances	6.4	21.388	10.047
Trésorerie et autres équivalents de trésorerie	6.5	8.424	22
Actifs destinés à la vente		0	0
<b>Total de l'actif</b>		<b>200.689</b>	<b>93.783</b>

Conformément à la norme IFRS 3, la prise de contrôle indirecte de CMT par le groupe AMG est traitée comptablement comme un "Regroupement d'Entreprises". Le Rapport Semestriel 2020 comprend, la contribution du groupe AMG pour une période de 6 mois ainsi que la contribution de CMT pour une période de 4 mois à compter du 28 février 2020, par simplification, la date du changement de contrôle étant juridiquement intervenue le 19 février 2020.

### 3.4 Bilan consolidé au 30 juin 2020 – Passif

Passif (en '000€)	Notes	30-06-20	31-12-19
<b>Capitaux propres (part du Groupe)</b>	6.6	<b>24.451</b>	<b>25.386</b>
Capital		191.946	191.946
Primes		0	0
Réserves et résultat consolidés		(167.495)	(166.560)
<b>Intérêts ne conférant pas le contrôle</b>	6.6	<b>33.039</b>	<b>(127)</b>
<b>Passifs non courants</b>		<b>51.430</b>	<b>10.852</b>
Provisions	6.7	15.616	6.561
Emprunts dettes financières à plus d'un an	6.8	29.646	656
Impôts différés	6.12	3.984	2.135
Autres passifs non courants		2.185	1.500
<b>Passifs courants</b>		<b>91.768</b>	<b>57.672</b>
Provisions	6.7	1.805	1.584
Emprunts et dettes financières à moins d'un an	6.8	64.206	36.540
Dettes commerciales et autres dettes	6.9	25.757	19.548
Passifs liés à des actifs destinés à la vente		0	0
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>		<b>200.689</b>	<b>93.783</b>

Conformément à la norme IFRS 3, la prise de contrôle indirecte de CMT par le groupe AMG est traitée comptablement comme un "Regroupement d'Entreprises". Le Rapport Semestriel 2020 comprend, la contribution du groupe AMG pour une période de 6 mois ainsi que la contribution de CMT pour une période de 4 mois à compter du 28 février 2020, par simplification, la date du changement de contrôle étant juridiquement intervenue le 19 février 2020.

Le capital social du nouvel ensemble consolidé est au 30 juin 2020 de 191,9 M€ (Note 6 .7 – Rapport Financier Annuel 2019).

Les actifs et passifs au 28 février 2020 de CMT sont présentés dans la section 5.4 ci-après du présent Rapport Semestriel 2020. Ces comptes représentent la situation d'entrée dans le nouveau groupe constitué. Le Regroupement d'Entreprises - IFRS3 fait apparaître un *Goodwill* de 73,1 M€ qui se détermine par la différence entre la juste valeur de l'actif net acquis à la date d'entrée dans le périmètre et la valeur d'acquisition.

### 3.5 Tableau de flux de trésorerie consolidé

Conformément à la norme IFRS 3, la prise de contrôle indirecte de CMT par le groupe AMG est traitée comptablement comme un "Regroupement d'Entreprises". Le Rapport Semestriel 2020 comprend, la contribution du groupe AMG pour une période de 6 mois ainsi que la contribution de CMT pour une période de 4 mois à compter du 28 février 2020, par simplification, la date du changement de contrôle étant juridiquement intervenue le 19 février 2020.

En '000€	Notes	30-06-20	30-06-19 restated
Résultat après impôt des activités poursuivies	3.0	(8.191)	2.894
Charges et produits calculés		<b>2.383</b>	<b>-9.456</b>
Plus et moins-values de cessions et mises au rebut		(17)	3.902
QP de résultat des sociétés mises en équivalence		-	41
Charges et produits non récurrents (sans incidence sur la trésorerie)	7.4	689	187
<b>Capacité d'autofinancement (avant neutralisation du coût de l'endettement financier net et des impôts)</b>		<b>(5.137)</b>	<b>(2.433)</b>
Coût de l'endettement financier net	7.6	4.499	153
Charge d'impôt		1.295	(782)
<b>Capacité d'autofinancement (après neutralisation du coût de l'endettement financier net et des impôts)</b>		<b>656</b>	<b>(3.062)</b>
Impôts versés		(2.352)	90
Variation du besoin en fonds de roulement		(3.310)	279
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité des activités poursuivies</b>		<b>(5.006)</b>	<b>(2.693)</b>
<b>Opérations d'investissement</b>			
Décaissement / acquisition immobilisations incorporelles		(144)	(1.617)
Décaissement / acquisition immobilisations corporelles	6.1	(2.495)	(1.356)
Encaissement / cession immobilisations corporelles et incorporelles		488	-
Subventions d'investissements encaissés		-	-
Décaissement / acquisition de titres	6.2	(628)	(8.035)
Encaissement / cession immobilisations de titres		201	52
Trésorerie nette / acquisitions et cessions de filiales	6.1.1.	14.838	411
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement des activités poursuivies</b>		<b>12.260</b>	<b>(10.545)</b>
<b>Opérations de financement</b>			
Cession d'actions Auplata		0	0
Augmentation de capital ou apports		-	1
Dividendes versés aux actionnaires de la mère		0	0
Dividendes versés aux intérêts ne conférant pas le contrôle		-	-
Encaissements provenant d'emprunts		589	10.515
Remboursement d'emprunts		(1.846)	(39)
Variation des comptes courants avec les parties liées		4	2.662
Intérêts financiers net versés		(575)	(177)
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement des activités poursuivies</b>		<b>(1.828)</b>	<b>12.962</b>
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>5.425</b>	<b>(276)</b>
<b>Incidence des variations de taux de change</b>		<b>(452)</b>	<b>3</b>
<b>Trésorerie à l'ouverture</b>		<b>(261)</b>	<b>336</b>
Reclassements de trésorerie			-
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>		<b>4.712</b>	<b>63</b>

### 3.6 État des variations des capitaux propres consolidés au 30 juin 2020

En '000€	Capital	Primes	Réserves et résultat consolidés	Part du Groupe	Part ne conférant pas le contrôle	Capitaux Propres
<b>01/01/2019</b>	<b>154 655</b>	<b>0</b>	<b>(147 007)</b>	<b>7 649</b>	<b>0</b>	<b>7 649</b>
Résultat net			(10 048)	(10 048)	(4)	(10 052)
Actifs financiers à la juste valeur par les réserves non recyclables			(3 684)	(3 684)	0	(3 684)
Ecart de conversion			207	207	0	207
<b>Résultat global</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(13 525)</b>	<b>(13 525)</b>	<b>(4)</b>	<b>(13 529)</b>
Acquisition inversée AMG (ex Auplata)	64 712	0	(34 011)	30 701	(123)	30 578
Juste valeur (nette d'impôt différé) de la Dette Sail	0	0	20 431	20 431	0	20 431
Réduction de capital	(27 421)	0	27 421	0	0	0
Annulation et P/MV actions propres AMG (ex Auplata)			(19 900)	(19 900)		(19 900)
Autres impacts	0	0	30	30	0	30
<b>31/12/2019</b>	<b>191 946</b>	<b>0</b>	<b>(166 561)</b>	<b>25 386</b>	<b>(127)</b>	<b>25 259</b>
Résultat net			(10 040)	(10 040)	1 848	(8 191)
Actifs financiers à la juste valeur par les réserves non recyclables			(18)	(18)	(0)	(18)
Variation de juste valeur des actifs de couverture			(31)	(31)	(53)	(84)
Ecart de conversion			278	278	(936)	(659)
<b>Résultat global</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(9 810)</b>	<b>(9 810)</b>	<b>859</b>	<b>(8 951)</b>
Annulation et P/MV actions propres AMG (ex Auplata)			8 945	8 945	19	8 965
Acquisition du Groupe OSEAD				0	32 257	32 257
Diminution du pourcentage d'intérêt induite par l'acquisition d'actions d'autocontrôle			(55)	(55)	55	0
Coût d'acquisition d'actions d'autocontrôle			(15)	(15)	(25)	(40)
Autres impacts	0	0		0	0	0
<b>30/06/2020</b>	<b>191 946</b>	<b>0</b>	<b>(167 495)</b>	<b>24 451</b>	<b>33 039</b>	<b>57 490</b>

Conformément à la norme IFRS 3, la prise de contrôle indirecte de CMT par le groupe AMG est traitée comptablement comme un "Regroupement d'Entreprises". Le Rapport Semestriel 2020 comprend, la contribution du groupe AMG pour une période de 6 mois ainsi que la contribution de CMT pour une période de 4 mois à compter du 28 février 2020, par simplification, la date du changement de contrôle étant juridiquement intervenue le 19 février 2020.

Le capital social d'AMG au 30 juin 2020 est de 191.945.949,30 €.

Les réserves consolidées du groupe évoluent comme suit :

- 10,0 M€ de résultat net part du groupe au 30 juin 2020 ;
- +8,9 M€ de reprise de moins-value sur la réalisation des titres auto détenus et présentés au travers des réserves consolidées du groupe ;
- +33,0 M€ de participation ne conférant pas le contrôle dans le cadre du Regroupement d'Entreprises - IFRS3, relatif à la prise de contrôle du Fonds OSEAD détenant directement 100 % d'Osead Mining Maroc, détenant elle-même 37,04 % de CMT.

## 4 ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 30 JUIN 2020

### 4.1 Information générale

AMG cotée sur la bourse de Paris (Euronext Growth) depuis décembre 2006, est un groupe minier polymétallique d'exploitation et d'exploration minière. AMG est actuellement présente en Guyane française, au Pérou, au Maroc à travers sa filiale CMT cotée sur la bourse de Casablanca, et en Côte d'Ivoire.

AMG mène une stratégie industrielle et financière dynamique, durable et novatrice de mise en valeur de gisements de métaux précieux et de base à forts potentiels avec une implication des acteurs locaux. L'objectif de la société est de produire les métaux de demain nécessaires à la transition énergétique de manière propre et responsable, tout en essayant d'apporter à la France une source d'approvisionnement nationale en métaux stratégiques.

### 4.2 Base de préparation des états financiers

Conformément au règlement européen sur les normes comptables internationales, les états financiers consolidés semestriels du Groupe sont préparés conformément aux Normes internationales (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et adoptés par l'Union européenne (UE).

Les Comptes Semestriels 2020 ont été préparés conformément à IAS 34 "Information financière intermédiaire" telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Conformément à, la norme IAS 34, les Comptes Semestriels 2020 n'incluent pas toute l'information requise lors de la publication des états financiers annuels compris dans le Rapport Financier Annuel, eu égard au Regroupement d'Entreprises - IFRS3 faisant suite à l'acquisition du Fonds OSEAD, le Rapport Semestriel 2020 contient une information financière étendue afin de permettre une meilleure compréhension de l'évolution financière du Groupe depuis la clôture de l'exercice 2019. Eu égard aux évolutions récentes et significatives du Groupe, l'information semestrielle doit être lue en parallèle avec les états financiers consolidés 2019 tels que publiés dans le Rapport Financier Annuel 2019.

Les Comptes Semestriels 2020 sont présentés en milliers d'euros, arrondis au millier d'euros le plus proche.

La publication de ces Comptes Semestriels 2020 a été autorisée par le Conseil d'Administration du 15 février 2021.

### 4.3 Principes de consolidation

Les sociétés dans lesquelles le Groupe détient, directement ou indirectement, le contrôle exclusif (supérieur ou égal à 50 %) sont consolidées par intégration globale. Les entités dans lesquels le groupe détient plus de 20 %, mais moins de 50 % et pour lesquelles le Groupe dispose de plus de 50 % des droits de vote au Conseil d'administration sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe a une influence notable, y compris les sociétés étrangères, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est présumée lorsque le Groupe détient plus de 20 % des droits de vote.

Les acquisitions ou cessions de sociétés intervenues en cours d'exercice sont prises en compte dans les Comptes Semestriels 2020 à partir de la date de prise d'effet du contrôle exclusif ou de l'influence notable ou jusqu'à la date de perte de celles-ci.

La liste des filiales et participations consolidées est présentée en Note 5.2 de l'Annexe aux Comptes Semestriels 2020.

### 4.4 Référentiel comptable

Les principes comptables retenus pour la préparation des Comptes Semestriels 2020 sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne applicables au 30 juin 2020. Les méthodes comptables utilisées pour les Comptes Semestriels 2020 sont identiques à celles utilisées pour la préparation des comptes consolidés d'AMG au 31 décembre 2019, sauf pour les nouvelles normes et le changement de règle comptable ci-dessous, effectifs à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020. La nature et les effets de ces changements sont détaillés ci-dessous comme requis par IAS 34.

AMG a décidé de ne pas adopter par avance d'autres normes, interprétations ou amendements qui auraient été émis, mais qui ne sont pas encore applicables.

#### **Normes, amendements et interprétations applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020**

- ◆ Amendements à IAS 39, IFRS 7 et IFRS 9 – Réforme des taux d'intérêt de référence ;
- ◆ Amendements à IAS1 et IAS 8 : définition du terme significatif

Ces textes n'ont pas d'impact sur les comptes du Groupe.

#### **Nouveaux textes non appliqués par anticipation**

Le Groupe n'applique pas par anticipation les autres normes ou interprétations d'application obligatoire pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 ou ultérieurement.

#### 4.5 Changement de méthodes comptables

Néant.

#### 4.6 Méthodes et règles d'évaluation

Les Comptes Semestriels 2020 sont préparés selon le principe du coût historique, à l'exception des postes pour lesquels les normes IFRS requièrent une évaluation à la juste valeur.

La préparation des Comptes Semestriels 2020 implique que la direction du Groupe ou des filiales procède à des estimations, s'appuyant sur certaines hypothèses et sur l'appréciation des géologues experts pour l'estimation des ressources minières qui ont une incidence sur les montants d'actifs (principalement les droits miniers inscrits en immobilisations incorporelles) et de passifs (principalement les provisions pour remise en état des sites) inscrits au bilan consolidé, les montants de charges et de produits reconnus au compte de résultat, mais également sur les des engagements relatifs à la période arrêtée. S'agissant d'estimations, les résultats réels ultérieurs pourraient être différents.

Ces hypothèses concernent principalement l'évaluation :

- ◆ De la valeur recouvrable des actifs incorporels et des actifs d'impôts différés ;
- ◆ De la valeur recouvrable des actifs miniers ;
- ◆ Des provisions pour risques et charges ;
- ◆ Des provisions pour remise en état des sites ;
- ◆ L'option octroyée à Réunion Gold.

##### 4.6.1 Événements postérieurs à la date de clôture

Les événements survenant entre la date de clôture et l'autorisation de leur publication par le Conseil d'Administration ne donnent lieu à un ajustement que s'ils révèlent, précisent ou confirment des situations existantes à la date de clôture.

##### 4.6.2 Résultat par action

Le Groupe présente dans les Comptes Semestriels 2020 un résultat par action et un résultat dilué par action. Le résultat par action est égal au résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur l'exercice. Le calcul du résultat dilué par action prend en compte tous les instruments ayant un effet dilutif accordé par le Groupe.

Si le nombre d'actions ordinaires ou d'actions ordinaires potentielles en circulation augmente à la suite d'une capitalisation ou d'une émission d'actions gratuites, ou d'un fractionnement d'actions, ou diminue à la suite d'un regroupement d'actions, le calcul du résultat par action, de base et diluée, est ajusté de façon rétrospective pour toutes les périodes présentées. Si ces changements interviennent après la date de clôture, mais avant celle à laquelle la publication des Comptes Semestriels 2020 est autorisée, les calculs par action pour la période concernée et les périodes précédentes présentées doivent être faits sur la base du nouveau nombre d'actions. Le fait que les calculs par action reflètent de tels changements dans le nombre d'actions doit être indiqué. En outre, le résultat par action de base et dilué de toutes les périodes présentées doit être ajusté pour tenir compte des effets des erreurs et des ajustements résultant de changements de méthodes comptables comptabilisés de manière rétrospective. (IAS 33.64)

##### 4.6.3 Produits et charges non récurrents

Le Groupe a décidé d'isoler les éléments non récurrents du résultat opérationnel et de faire apparaître un "résultat opérationnel courant".

Les éléments non récurrents résultent d'opérations qui, en raison de leur nature, de leur montant et/ou de leur fréquence, ne peuvent pas être considérés comme faisant partie des activités et du résultat réguliers du Groupe.

Ils sont présentés de manière distincte dans le compte de résultat sur la ligne "produits et charges non récurrents" afin de faciliter la compréhension de la performance et de la comparabilité du résultat opérationnel courant d'une période à l'autre.

Ils comprennent essentiellement :

- ◆ Les résultats de cession de filiales ou de participations financières ;
- ◆ Les dépréciations et reprises de dépréciations sur immobilisations corporelles et incorporelles lorsque l'impact est jugé inhabituel et donc considéré par la Direction du Groupe en dehors de l'activité courante ;
- ◆ Des provisions pour litiges significatifs et non récurrents ;
- ◆ Les autres produits ou charges significatifs liés à des événements inhabituels ou exceptionnels qui pourraient influencer l'analyse et la comparabilité de la performance du Groupe ;
- ◆ Les coûts de fermeture de sites ;
- ◆ La dépréciation des comptes courants des coentreprises.

#### 4.6.4 Regroupement d'entreprises – Écart d'acquisition

La norme IFRS 3 révisée requiert l'application de la "*méthode de l'acquisition*" aux Regroupements d'Entreprises, qui consiste à évaluer à leur juste valeur les actifs, les passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise.

L'écart d'acquisition ou "**Goodwill**" représente la juste valeur de la contrepartie transférée (incluant la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans la société acquise) moins le montant net comptabilisé au titre des actifs identifiables et des passifs repris.

Les éventuels écarts d'acquisition négatifs ou "**Badwill**" sont constatés directement au compte de résultat en autres produits et charges d'exploitation.

Dans le cadre de l'analyse de la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels de l'entité acquise, le Groupe serait notamment amené à valoriser sur la base d'un rapport d'expert indépendant les titres miniers et à reconnaître ces éléments en actifs et/ou droits miniers pour leur juste valeur. Les normes IFRS offrent aux sociétés un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser l'évaluation à la juste valeur à la date d'acquisition des actifs, passifs et passifs éventuels obtenus.

Le Groupe enregistre, en autres charges opérationnelles, les coûts directs liés à l'acquisition, à l'exception des coûts directs liés à l'acquisition de participations ne donnant pas le contrôle qui sont enregistrés directement en capitaux propres.

Pour les acquisitions réalisées par étapes successives, le Groupe comptabilise en résultat, en autres charges et produits opérationnels, la réévaluation de la quote-part antérieurement détenue en cas de prise de contrôle. Dans le cas d'une acquisition complémentaire permettant d'obtenir le contrôle conjoint d'une société précédemment sous influence notable, l'éventuel profit ou perte qui découle de la réévaluation à la juste valeur de la participation antérieurement détenue est comptabilisé en résultat.

Par ailleurs, en application de la norme IAS 27 révisée, les rachats de minoritaires dans des sociétés contrôlées et les cessions de parts à des minoritaires sans perte de contrôle donnent lieu à la comptabilisation en variation de capitaux propres attribuables à la société mère de la différence entre le coût d'acquisition ou de cession et la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle. Pour toute cession partielle ou totale avec perte de contrôle, le Groupe comptabilise en résultat, en autres charges et produits opérationnels, le résultat de cession ainsi que la réévaluation de la quote-part conservée.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Le Groupe procède à des tests de pertes de valeur, au moins une fois par an à la date de clôture, mais également à tout autre moment s'il existe des indicateurs de perte de valeur. Lorsque des circonstances particulières le justifient (modifications profondes et structurelles des conditions techniques, réglementaires ou de marché, rentabilité insuffisante, etc.), une dépréciation des écarts d'acquisition est constatée, conformément à la méthodologie décrite ci-après. Une telle dépréciation n'est pas réversible.

#### 4.6.5 Pertes de valeur

Les actifs ayant une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amortis et sont soumis à un test de dépréciation au moins une fois par an à la date de clôture, mais également à tout moment s'il existe des indicateurs de perte de valeur.

Les actifs amortis sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'en raison d'événements ou de circonstances particulières, la recouvrabilité de leur valeur comptable est mise en doute.

Pour les actifs non courants autres que les écarts d'acquisition ayant subi une perte de valeur, la reprise éventuelle de la dépréciation est examinée à chaque arrêté.

#### 4.6.6 Immobilisations incorporelles

##### 4.6.6.1 Coût d'exploration, de faisabilité, de développement de ressources minérales

Les frais de développement, d'exploration de ressources minérales concernent principalement la recherche de procédés d'extraction et les dépenses d'exploration ayant pour but de mettre en évidence de nouvelles ressources minérales. Ils sont immobilisés dès lors qu'ils se rapportent à un projet qui, à la date de clôture des comptes, est identifiable, évaluable de manière fiable et a de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale.

Les frais de développement minier immobilisés sont amortis à partir de la date de début d'exploitation du site, et sur la durée estimée d'exploitation.

Les coûts de développement et les coûts d'exploration sont capitalisés. Lorsque l'existence de Réserve Probable et Prouvée est déterminée :

- ❖ Ces coûts sont amortis en fonction de la durée de vie économique utile estimée de la propriété minière à partir du moment où commence l'exploitation commerciale des réserves ;
- ❖ En l'absence de découverte d'un gisement laissant présager une probable exploitation commerciale, les dépenses d'exploration c'est-à-dire de recherche de connaissances nouvelles sur le potentiel minier, la faisabilité technique et la viabilité commerciale d'une zone géographique sont comptabilisées immédiatement en charges en résultat opérationnel courant ;

- ❖ Lorsqu'il est déterminé qu'un bien minier est économiquement viable, c'est-à-dire que lorsque l'existence de réserves présumées et indiquées est déterminée, les coûts engagés pour développer ladite propriété, tels que les coûts de la consommation de matériaux et de carburants, les études, les coûts de forage et les paiements effectués aux entrepreneurs dédiés à ces tâches, y compris les coûts supplémentaires pour délimiter le corps du minerai et éliminer les impuretés qu'il contient, sont capitalisés.

Les concessions minières, les coûts d'exploration et les coûts de développement sont amortis selon la méthode de production (par unité) sur la base des réserves présumées et indiquées et imputés aux coûts de production de la période.

Les coûts de développement et d'exploration minière sont évalués à leur coût d'acquisition ou de production.

#### 4.6.6.2 Concession et droits miniers

Les droits miniers correspondent à des droits d'exploration octroyés par les États permettant de déterminer l'existence d'un gisement et de le quantifier.

Les droits miniers sont comptabilisés à l'actif en immobilisations incorporelles et sont initialement évalués au coût d'acquisition ou de production.

La qualification et la quantification des ressources minières du Groupe s'appuient sur des rapports de géologues experts indépendants réalisés sur les titres miniers du Groupe, selon les normes canadiennes NI 43-101, normes couramment utilisées comme référentiel. Lorsque le Groupe se base sur des analyses internes, celles-ci font l'objet de mentions spécifiques. Les procédures d'estimation réalisées en interne s'appuient sur les mêmes méthodes que celles définies par la norme NI 43-101.

Les droits miniers sont amortis à partir de la date de début d'exploitation du site, et sur la durée estimée d'exploitation.

#### 4.6.6.3 Évaluation

Les actifs miniers détenus au Pérou sont évalués au coût d'acquisition ou de production. Les droits miniers, la qualification et la quantification des ressources s'appuient sur des rapports de géologues experts réalisés sur les titres miniers du Groupe selon les normes canadiennes NI 43-101, normes couramment utilisées comme référentiel.

L'entrée de périmètre de CMT s'étant faite pour la valeur consolidée du sous-groupe au 28 février 2020, dans les Comptes Semestriels 2020 d'AMG, les actifs détenus au Maroc ont été repris à la valeur historique faisant référence à la valorisation des titres lors de la première application de IFRS.

Les actifs miniers sont enregistrés au coût d'acquisition et sont amortis à partir de la date de début d'exploitation du site, et sur la durée estimée d'exploitation, dite "*Life of Mine*" ("**LOM**").

Les immobilisations incorporelles (licence informatique, corporate identity, etc...) sont évaluées au coût d'acquisition ou de production et amorties sur la durée estimée d'utilisation.

#### 4.6.6.4 Pertes de valeur

Les actifs miniers font l'objet de tests de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Le cas échéant, une dépréciation complémentaire est comptabilisée au compte de résultat dans le résultat opérationnel courant, sur la ligne "dotations aux amortissements et provisions".

Les indices de pertes de valeur incluent la quantité et la qualité des ressources, le rendement attendu du processus d'extraction, la valeur de marché des transactions, les variations de l'environnement légal et/ou technologique. Les cours internationaux des métaux et l'évolution du cours de change du dollar ont également une influence sur la valeur des droits miniers.

### 4.6.7 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont principalement composées de terrains, constructions et matériels de production. Elles sont enregistrées à leur coût d'acquisition, diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur, selon le traitement de référence de la norme IAS 16 – *Immobilisations corporelles*.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire au niveau des composants ayant des durées d'utilisation distinctes qui constituent les immobilisations, sans prendre en compte de valeurs résiduelles. Ces durées correspondent en général aux durées d'utilité suivantes :

❖ Constructions et agencements	3 à 20 ans
❖ Actifs de démantèlement	14,62 ans
❖ Installations techniques, matériels et outillages	3 à 10 ans
❖ Unité de transport	5 ans
❖ Agencements divers	5 à 10 ans
❖ Mobilier et matériel de bureau	3 à 10 ans

#### Équipement divers

3 à 10 ans

Les durées d'utilité des immobilisations corporelles directement rattachées à l'activité tiennent compte des cycles de vie estimés des produits d'exploitation. Les durées d'utilité des immobilisations corporelles sont revues périodiquement, et peuvent être modifiées prospectivement selon les circonstances.

Les amortissements sont comptabilisés en charges de l'exercice.

Plus précisément, l'usine et les équipements miniers sont présentés au coût d'acquisition déduction faite des amortissements et des pertes de valeur accumulés. Le coût initial d'un actif comprend son prix d'achat ou son coût de fabrication, y compris tout coût directement attribuable requis pour mettre l'actif en exploitation, l'estimation initiale de l'obligation de fermer des unités minières et les coûts de financement liés sont rattachés aux actifs appropriés.

Lorsqu'il est nécessaire de remplacer des parties importantes de l'usine ou des équipements, le Groupe reconnaît ces pièces comme des biens individuels avec des durées de vies spécifiques et les déprécie en fonction de la durée de vie estimée. De plus, lorsqu'une maintenance majeure est effectuée, son coût est reconnu dans la valeur comptable de l'usine et de l'équipement comme un remplacement si les critères de reconnaissance sont remplis.

Tous les autres coûts d'entretien et de réparation courants sont enregistrés dans les résultats de la période.

Les immobilisations corporelles font l'objet de tests de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Le cas échéant, une dépréciation complémentaire est comptabilisée au compte de résultat dans le résultat opérationnel courant, sur la ligne "dotations aux amortissements et provisions".

#### 4.6.8 Actifs pris en location - application de la norme IFRS 16

Depuis le 1er janvier 2019, le Groupe applique la norme IFRS 16 "Contrats de location".

Tout contrat de location immobilière ainsi que les principaux contrats de location de flottes d'actifs (véhicules, matériels de manutention) sont donc désormais comptabilisés selon les dispositions de la norme IFRS 16.

Au démarrage du contrat de location, sont comptabilisés :

- Une dette de location égale à la valeur actualisée des paiements de location à réaliser sur la durée estimée du contrat de location (loyers fixes + loyers variables indexés sur un indice ou un taux + paiements au titre d'une garantie de valeur résiduelle + prix d'exercice d'une option d'achat ou de renouvellement si l'exercice est raisonnablement certain + pénalité de sortie anticipée sauf si celle-ci est improbable) ;
- Un droit d'usage égal à la dette de location à laquelle s'ajoutent éventuellement le montant des paiements réalisés avant le démarrage du contrat, le montant des coûts directs initiaux relatifs au contrat (commissions et honoraires) et les coûts de remise en état ou de démantèlement.

Un impôt différé actif est comptabilisé sur la base du montant de la dette de location, et un impôt différé passif est comptabilisé sur la base de la valeur comptable du droit d'utilisation.

La durée du contrat de location est déterminée en prenant en compte les dispositions contractuelles et celles issues du cadre législatif applicable. Ainsi, en France, pour les baux commerciaux dits "3/6/9", la durée généralement retenue à l'origine est de 9 ans.

Ultérieurement :

- La dette de location est évaluée au coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif qui est égal au taux d'actualisation utilisé à l'origine ;
- Le droit d'utilisation est amorti linéairement sur la durée du contrat de location ou sur la durée d'utilité de l'actif sous-jacent si l'exercice d'une option d'achat est raisonnablement certain. Une perte de valeur du droit d'utilisation peut être constatée le cas échéant.

En cas de variation des paiements à réaliser découlant de la variation d'un indice ou d'un taux, la dette de location est recalculée en utilisant le taux d'actualisation d'origine.

En cas d'allongement (ou de réduction) de la durée de location suite à l'exercice d'une option de renouvellement non prise en compte initialement, la dette de location est recalculée en utilisant un taux d'actualisation déterminé à la date d'exercice.

Dans ces cas, la variation du montant de la dette a pour contrepartie une variation du même montant du droit d'utilisation.

Par mesure de simplification ainsi que cela est permis par la norme, le Groupe a choisi de ne pas faire entrer dans le champ de la norme IFRS 16 les contrats de location de courte durée ou pour des actifs de faible valeur. Les paiements au titre de ces contrats sont comptabilisés en charges sur la durée du contrat de location.

#### 4.6.9 Actifs financiers non courants

En application d'IFRS 9 – Instruments financiers, les principaux actifs financiers sont classés dans l'une des trois catégories suivantes :

- ❖ **Les actifs financiers évalués au coût amorti** : instruments de dette (prêts et créances notamment) dont les flux de trésorerie contractuels sont uniquement constitués de paiements représentatifs du principal et des intérêts sur ce principal et dont le modèle de gestion consiste à détenir l'instrument afin d'en collecter les flux de trésorerie contractuels. Ces actifs sont comptabilisés initialement à la juste valeur, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour les créances à court terme sans taux d'intérêt déclaré, la juste valeur est assimilée au montant de la facture d'origine.
- ❖ **Les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVOCI)** : Il s'agit d'instruments de dette dont les flux de trésorerie contractuels sont uniquement constitués de paiements représentatifs du principal et des intérêts sur ce principal et dont le modèle de gestion consiste à détenir l'instrument à la fois dans le but d'en collecter les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs.

Ils sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global au poste "variation de juste valeur des instruments de dette à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global" jusqu'à la cession des actifs sous-jacents où elles sont transférées en résultat.

Cette catégorie comprend également les investissements dans des instruments de capitaux propres (actions, principalement) sur option irrévocable. Dans ce cas, lors de la cession des titres, les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres (autres éléments du résultat global) ne seront pas reclassés en résultat ; seuls les dividendes sont comptabilisés en résultat. Sont notamment classés dans cette catégorie les titres de participation non consolidés pour lesquels l'option de comptabilisation en JVOCI a été retenue (choix généralement retenu par le Groupe). Lorsque la juste valeur ne peut pas être évaluée de façon fiable, les titres sont maintenus à leur coût d'acquisition, déduction faite des éventuelles dépréciations estimées nécessaires.

- ❖ **Les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (JVPL)** : sont classés dans cette catégorie tous les instruments de dette qui ne sont pas éligibles à un classement dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût amorti ou dans la catégorie des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, ainsi que les investissements dans des instruments de capitaux propres de type action pour lesquels l'option de comptabilisation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global n'a pas été retenue. Ces actifs sont évalués à la juste valeur avec enregistrement des variations de valeur en résultat financier.

Le classement retenu conditionne le traitement comptable de ces actifs. Il est déterminé par le Groupe à la date de comptabilisation initiale, en fonction des caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie de ces actifs et de l'objectif suivant lequel ils ont été acquis (modèle économique de gestion).

Les achats et ventes d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction, date à laquelle le Groupe est engagé dans l'achat ou la vente de l'actif.

#### 4.6.10 Stocks, encours et reconnaissance des revenus

Les stocks de matières premières, produits finis et intermédiaires sont évalués au plus bas de leur coût d'entrée ou de leur valeur de réalisation nette estimée. Le coût de revient est calculé selon la méthode du coût moyen pondéré.

Le minerai extrait, non traité ou en cours de traitement à la date d'arrêt des comptes, n'est pas valorisé.

Les métaux sont valorisés sur la base des coûts de production de la mine dont il est extrait et des autres coûts engagés pour l'amener dans l'état et à l'endroit où il se trouve. Toutefois, si ce coût constaté est supérieur au cours de vente effective des métaux, vente réalisée dans les jours qui suivent l'arrêt des comptes compte tenu du mode de fonctionnement du Groupe, une provision est alors passée, provision correspondant à la différence entre ce coût de production et le prix de réalisation.

La direction évalue périodiquement s'il y a une provision pour obsolescence des stocks, sur la base d'une analyse effectuée sur l'état de l'inventaire, affectant les résultats de l'année lorsqu'il est déterminé.

Aucun mécanisme de couverture n'est mis en place par le Groupe, les stocks de métaux récurrents n'étant pas significatifs compte tenu des ventes régulièrement réalisées par le Groupe.

#### 4.6.11 Créances et dettes

Les créances et dettes en euros sont valorisées à leur valeur nominale.

Les provisions pour dépréciation des créances douteuses sont enregistrées lorsqu'il devient probable que la créance ne sera pas encaissée et qu'il est possible d'estimer raisonnablement le montant de la perte.

L'identification des créances douteuses ainsi que le montant des provisions correspondantes est fondée sur l'expérience historique des pertes définitives sur créances, l'analyse par ancienneté des comptes à recevoir et une estimation détaillée de comptes à recevoir spécifiques ainsi que des risques de crédit qui s'y rapportent.

#### 4.6.12 Écarts de conversion – Risques de change

Les transactions en devises étrangères sont enregistrées en utilisant les taux de change applicables à la date d'enregistrement des transactions ou le cours de couverture. À la clôture, les montants à payer ou à recevoir libellés en monnaies étrangères sont convertis

en euros au taux de change de clôture ou au taux de couverture. Les différences de conversion relatives aux transactions en devises étrangères sont enregistrées dans le résultat financier.

Les états financiers sont présentés en euros. Les transactions en devises étrangères sont celles effectuées dans une autre devise. Les transactions en devises sont initialement enregistrées en monnaie fonctionnelle en utilisant les taux de change en vigueur à la date de ces transactions. Les actifs et passifs monétaires en devises étrangères sont ensuite traduits en monnaie fonctionnelle en utilisant le taux de change en vigueur à la date de déclaration. Les gains ou pertes de changes en raison des différences résultant du règlement ou de la traduction des actifs et passifs monétaires sont enregistrés dans l'état des résultats financiers "Différence de taux de change". Les actifs et passifs non monétaires, comptabilisés aux coûts historiques, sont traduits en utilisant les taux de change en vigueur aux dates initiales des transactions.

#### 4.6.13 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie présentés au bilan comportent les montants en caisse, les comptes bancaires, les dépôts à terme de trois mois au plus et les valeurs mobilières de placement satisfaisant aux critères retenus par IAS 7. Les intérêts courus acquis sur des comptes à terme sont enregistrés dans les produits financiers.

L'état des flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts en espèces et les dépôts à terme, dont l'échéance ne dépasse pas trois mois, qui sont soumis à des risques insignifiants de changement de valeur.

#### 4.6.14 Provisions pour risques et charges

Le Groupe comptabilise une provision lorsqu'il a une obligation vis-à-vis d'un tiers antérieur à la date de clôture et lorsque la perte ou le passif est probable et peut être raisonnablement évalué. Au cas où cette perte ou ce passif n'est ni probable ni mesurable de façon fiable, mais demeure possible, le Groupe fait état d'un passif éventuel dans les engagements. Les provisions sont estimées au cas par cas ou sur des bases statistiques.

Le montant reconnu comme une provision correspond à la meilleure estimation, à la date de l'état de la situation financière, du décaissement nécessaire pour éteindre l'obligation actuelle, en tenant compte des risques et incertitudes entourant la plupart des événements et les circonstances concurrentes à l'évaluation. Le montant de la provision est mesuré à l'aide des flux de trésorerie futurs estimés pour éteindre l'obligation, le montant à considérer est égal aux flux de trésorerie future actualisée des décaissements.

Dans le cas où l'on s'attend à ce qu'une partie ou le décaissement total nécessaire au règlement de la provision puisse être remboursé par un tiers, la partie à recevoir est reconnue comme un actif lorsque son recouvrement est pratiquement sûr, et le montant de ladite partie remboursée peut être déterminé de façon fiable.

#### 4.6.15 Provision pour remise en état des sites

Dans le cas d'une dégradation immédiate, la provision pour remise en état des sites est constituée immédiatement pour le montant total du coût de la remise en état, dès la réalisation de l'installation (ou de la dégradation). Ce coût total est inclus dans le coût de l'actif lié (actif de démantèlement), et l'étalement du coût de la dégradation immédiate s'effectue par le biais de l'amortissement, qui est incorporé dans le coût de production. La provision pour remise en état s'enregistre dans un compte de provisions pour risques et charges.

Dans le cas d'une dégradation progressive, la provision doit être constatée à hauteur du montant des travaux correspondant à la dégradation effective du site à la date de clôture de l'exercice. Aucune provision ne peut donc être constatée pour la partie du site qui n'a pas encore été exploitée, donc dégradée. La contrepartie de cette provision est une charge.

Les obligations de remise en état des sites peuvent naître de la réalisation de :

- ◆ Dégradations immédiates nécessaires à l'exploitation future (cas de campagnes de découverte, d'installations devant être démantelées...);
- ◆ Dégradations progressives causées par l'exploitation ou l'extraction.

Les passifs de remise en état sont actualisés conformément aux normes IFRS à un taux sans risque avant impôt, mais tenant compte des risques spécifiques liés au passif.

Les variations de l'évaluation d'un passif existant relatif au démantèlement ou à la remise en état qui résultent des variations de l'échéancier ou du montant estimé des sorties de trésorerie représentatives d'avantages économiques nécessaires pour éteindre l'obligation, ou une variation du taux d'actualisation ou d'inflation sont ajoutées ou déduites du coût de l'actif lié dans la période courante ; le montant déduit du coût de l'actif ne doit pas excéder sa valeur comptable. Si une diminution du passif excède la valeur comptable de l'actif, l'excédent est immédiatement comptabilisé en résultat.

Le coût de la désactualisation est comptabilisé en résultat financier.

- ◆ Provision pour la fermeture d'unités minières

Les actifs et passifs pour la fermeture d'unités minières sont reconnus lorsque : i) la Société a une obligation actuelle liée au démantèlement et à l'enlèvement des actifs, ainsi qu'à la restauration des lieux où ses unités minières sont et (ii) une estimation fiable

du montant de l'obligation peut être faite. Le montant initial de l'actif et du passif reconnu est la valeur actualisée des décaissements futurs estimés pour régler ces obligations.

Par la suite : (i) le passif est mis à jour à chaque date de bilan afin de mettre à jour la valeur actuelle initialement reconnue ; cette augmentation du passif est reconnue comme une dépense, (ii) l'actif est amorti et/ou amorti sur la durée de vie utile estimée des gisements minéraux, calculée au début de chaque année en fonction du volume des réserves présumées et indiquées et de la capacité de production maximale de l'usine. La durée de vie utile est représentée par des taux d'amortissement et/ou des taux d'amortissement équivalents. L'amortissement et/ou la dépréciation est/sont comptabilisé(s) en charges au compte de résultat.

#### 4.6.16 Impôts, impôts différés et situation fiscale latente

##### Impôt sur le revenu courant

Les actifs et passifs d'impôt sur le revenu sont mesurés par les montants qui devraient être recouverts ou versés auprès des autorités fiscales ou autre. Les taux d'imposition et les règlements fiscaux utilisés pour calculer ces montants sont ceux qui sont en vigueur à la date de clôture de la période visée par le rapport. L'impôt sur le revenu actuel lié aux éléments de capitaux propres est reconnu dans l'état des variations des capitaux propres et non dans l'état des résultats. La direction évalue périodiquement la réglementation fiscale qui est sujette à interprétation et établit des dispositions le cas échéant.

##### Impôts différés

Les impôts différés, correspondant aux différences temporaires existantes entre les bases taxables et comptables des actifs et passifs consolidés, sont enregistrés en appliquant la méthode du report variable. Les actifs d'impôt différé sont reconnus quand leur réalisation future apparaît probable à une date qui peut être raisonnablement déterminée. Les allègements d'impôts futurs découlant de l'utilisation des reports fiscaux déficitaires (y compris les montants reportables de manière illimitée) ne sont reconnus que lorsque leur réalisation peut être raisonnablement anticipée. Certains actifs d'impôts différés résultant de ces activations peuvent être imputés sur la fiscalité passive en raison de la situation nette fiscale différée passive des sociétés concernées.

Les principales différences temporaires sont liées aux déficits reportables. Les actifs et passifs d'impôts différés sont calculés en utilisant les taux d'impôts qui seront en vigueur au moment du renversement des différences temporaires. Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés et sont compensés lorsqu'ils se rapportent à une même entité fiscale et qu'ils ont des échéances identiques.

##### Les redevances minières péruviennes et l'impôt minier péruvien

Les redevances minières et les taxes minières sont comptabilisées conformément à l'impôt sur le revenu de l'IAS 12 parce qu'elles ont les caractéristiques d'un impôt sur le revenu. Il faut considérer comme impôt lorsqu'ils sont imposés sous l'autorité du gouvernement et que le montant payable est fondé sur le revenu imposable plutôt que sur les quantités physiques produites ou en pourcentage des recettes après ajustement pour tenir compte des différences temporaires. Les règles et les taux juridiques utilisés pour calculer les montants à payer sont ceux en vigueur à la date des états consolidés de la situation financière.

Par conséquent, les obligations découlant des redevances minières et de l'impôt minier sont reconnues comme étant de l'impôt sur le revenu dans le cadre de l'IAS 12. Les deux, les redevances minières et l'impôt minier ont généré des actifs et passifs différés qui doivent être mesurés à l'aide des taux moyens prévus pour s'appliquer au bénéfice d'exploitation au cours de la période au cours de laquelle le Groupe s'attend à utiliser/reprenre les différences temporaires.

#### 4.6.17 Actions propres AMG

Les actions propres sont déduites des capitaux propres. Aucun profit ou perte n'est comptabilisé dans le résultat lors de leur vente : la contrepartie reçue est directement comptabilisée en capitaux propres. Les éventuelles dépréciations et ajustements de juste valeur sont réalisés sur la base du cours de clôture de l'exercice comptable.

#### 4.6.18 Paiement en actions

##### 4.6.18.1 Bons de souscription d'actions

Aucun bon de souscription d'action n'est en circulation au 30 juin 2020, à l'exception des BSA EHGO, à savoir :

- (a) 21 novembre 2017 pour 17.333.333 BSA1 et 17.333.333 BSA2, exerçables jusqu'au 21 novembre 2021 ;
- (b) 22 février 2018 pour 41.000.000 BSA1 et 41.000.000 BSA2, exerçables jusqu'au 22 février 2022.

Chacun de ces BSA donne le droit de souscrire à 1 action à un prix d'exercice qui était initialement de 0,30 € avant le regroupement d'actions d'AMG à raison de 10 actions anciennes pour 1 action nouvelle, le regroupement a été finalisé le 3 mai 2019 et qui est donc égal à ce jour de 3,00 €.

##### 4.6.18.2 Actions gratuites

Il n'existe pas de plan d'attribution d'actions gratuites au 30 juin 2020.

#### 4.6.19 Crédit d'impôt pour investissement

La société AMG a, dans le cadre de son activité aurifère exercée sur le site minier de "Dieu-Merci", réalisé un programme d'investissement. Le 12 mai 2020, un crédit d'impôt pour investissement d'un montant de 5,8 M€ lui a été accordé. La demande de crédit d'impôt ayant été clôturée en 2019, la subvention a donc été enregistrée sur l'exercice 2019.

Ce crédit d'impôt a été analysé comme une subvention publique entrant dans le champ d'application de la norme IAS 20, selon IAS 20.24, deux méthodes de présentation au bilan sont autorisées :

- Soit en produits différés au bilan avec comptabilisation en produits sur la durée d'utilité de l'actif ;
- Soit en déduisant la subvention de la valeur de l'actif pour obtenir sa valeur comptable. La subvention est alors comptabilisée en résultat sur la durée de l'actif amortissable par l'intermédiaire d'une réduction de la charge d'amortissement.

Le groupe AMG a opté pour la seconde méthode de présentation. La mise en service de l'unité de traitement par lixiviation est intervenue suite à l'Arrêté Préfectoral Complémentaire du 21 novembre 2019, par le démarrage de l'opération de "hot commissioning".

#### 4.6.20 Actifs et passifs éventuels

Les actifs et passifs éventuels résultent d'évènements passés mais dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'évènements futurs incertains. Les passifs éventuels incluent également les obligations non comptabilisées, car leur montant ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

Les actifs et passifs éventuels sont mentionnés dans les Notes aux comptes consolidés, à l'exception des passifs éventuels repris dans le cadre d'un regroupement d'entreprises qui sont comptabilisés selon les critères définis par la norme IFRS 3.

#### 4.6.21 Engagements de retraite

Le Groupe constitue des provisions au titre des avantages postérieurs à l'emploi (indemnités de fin de carrière) et au titre des régimes d'avantages à long terme (médailles du travail) lorsque la législation l'impose. Cette provision pour indemnités est mise à jour annuellement, sur la base des barèmes de droits en vigueur, de l'évolution de l'assiette de calcul, des hypothèses de turn-over et de mortalité et du taux d'actualisation.

Les provisions (ou actifs) comptabilisées correspondent à la valeur actualisée de l'engagement diminuée de la juste valeur des actifs du régime et du coût des services passés et différences actuarielles non comptabilisés. Les taux d'actualisation sont arrêtés par référence à la moyenne sur 5 ans des taux sans risque.

Les écarts actuariels sont intégralement comptabilisés en capitaux propres de l'exercice au cours duquel ils sont constatés.

La provision pour indemnités est mise à jour annuellement, sur la base des barèmes de droits en vigueur, de l'évolution de l'assiette de calcul, des hypothèses de turnover et de mortalité et du taux d'actualisation.

#### 4.6.22 Reconnaissance des revenus

Les revenus provenant des contrats avec les clients sont reconnus lorsque le contrôle des biens ou des services est transféré au client pour un montant qui reflète la contrepartie à laquelle le Groupe s'attend à avoir droit en échange de ces biens et services.

IFRS 15 établit un modèle en cinq étapes qui sera appliqué aux revenus des activités ordinaires provenant de contrats avec des clients, y compris :

- Identification du contrat avec le client
- Identification des obligations de performance dans le contrat
- Détermination du prix de transaction
- Affectation du prix de transaction aux obligations de performance du contrat
- Reconnaissance des revenus des activités ordinaires lorsque (ou comme elle) l'entité respecte les obligations de performance.

Les principes comptables énoncés dans IFRS 15 fournissent une structure précise dans le but de mesurer et reconnaître les revenus.

En outre, les autres aspects pertinents pour le Groupe sont la détermination du prix de vente et si, dans certains cas, il existe d'autres obligations de rendement qui doivent être séparées de la vente et de la livraison des marchandises. En ce sens, les aspects pertinents qui s'appliquent au Groupe conformément aux IFRS 15 sont des considérations variables.

Si la contrepartie du contrat comprend un montant variable, la Société estime le montant de la contrepartie auquel elle aura droit en échange du transfert des marchandises au client. La contrepartie variable est estimée au début du contrat et limitée jusqu'à ce qu'il soit très probable qu'un renversement important des revenus pour les revenus reconnus ne se produira pas lorsque l'incertitude associée à la contrepartie variable sera par la suite résolue. Les ventes de concentrés et de métaux à des prix provisoires comprennent un gain (perte) à recevoir à la fin de la période de cotation ; ceci est considéré comme un élément variable.

Les variations du prix au cours de la période de cotation sont reconnues dans l'agrégat financier "Ventes nettes" comme étant la juste valeur des créances commerciales.

Les revenus sont comptabilisés au montant que du Groupe s'attend à recevoir en contrepartie de sa prestation. L'estimation du prix qui devrait être reçu à la fin de la période de cotation "PQ" est généralement le mois d'avant ou le mois suivant le mois prévu d'expédition ou de livraison selon les termes des contrats, en utilisant l'estimation la plus récente du métal en concentré (basée sur les résultats d'essai initiaux) et le prix à terme estimé. Les exigences des IFRS 15 relatives aux estimations de contrainte de la contrepartie variable sont également appliquées pour déterminer le montant de la contrepartie variable qui peut être incluse dans le prix de transaction.

#### Vente de concentré

Dans le cadre de la vente de concentré, il existe une obligation contractuelle aux termes de laquelle le transport - du site jusque chez le client - est intégré. Dans ce cas, la reconnaissance des revenus a lieu lorsque le contrôle des actifs est transféré au client, c'est-à-dire lorsque le concentré est livré via le certificat de livraison et que le contrôle du bien est transféré au client.

#### Considération variable

Si un contrat comprend un montant variable, le Groupe estime le montant de la contrepartie à laquelle il a droit en échange du transfert des marchandises au client. La contrepartie variable est estimée au début du contrat et est limitée en fonction de la probabilité qu'une extourne significative du revenu ne se produise pas au moment où l'incertitude et la contrepartie variable disparaissent. Les ventes de concentrés à des prix "provisoires" comprennent un gain ou une perte qui sera reçu à la fin de la période de réalisation. Les revenus sont reconnus sur la base du montant que le Groupe s'attend à avoir droit, c'est-à-dire l'estimation du prix qui devrait être reçu à la fin de la période de cotation en utilisant l'estimation la plus récente du concentré métallique (selon les résultats initiaux de l'analyse) et le prix à terme estimé.

Les exigences des IFRS 15 sur les estimations de contrainte de la contrepartie variable sont également appliquées pour déterminer le montant de la contrepartie variable qui peut être incluse dans le prix de transaction.

## 5 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

### 5.1 Évolution de la composition du groupe

AMG a pour objet principal l'exploration et l'exploitation minière polymétallique. Il exerce toutes activités liées à l'exploration, à l'exploitation et à la commercialisation des métaux présents sur les différents titres miniers qu'il détient (argent, cuivre, plomb, or, zinc).

AMG est aujourd'hui en capacité de produire et commercialiser les métaux suivants :

- Argent ;
- Or ;
- Plomb ;
- Zinc.

Au cours du premier semestre 2020, le Groupe a poursuivi son évolution

Le 19 février 2020, AMG a procédé à un Regroupement d'Entreprises – IFRS3, l'information détaillée est reprise ci-dessus en Note 4.1.

Cette opération de regroupement d'entreprises a été réalisée afin de combiner les activités et les qualités des deux groupes additionnant dès à présent au potentiel important de nos actifs miniers en Guyane et au Pérou, les compétences reconnues de CMT. Ce regroupement d'entreprises permet la création d'un groupe minier polymétallique d'exploration et d'exploitation minière, présent en Guyane Française et, au travers de ses filiales, au Pérou et au Maroc ; menant une stratégie industrielle et financière dynamique, durable et novatrice de mise en valeur de gisements de métaux précieux et de base à forts potentiels avec une implication des acteurs locaux, dont l'objectif est de produire les métaux de demain nécessaires à la transition énergétique de manière propre et responsable, tout en essayant d'apporter à la France une source d'approvisionnement nationale en métaux stratégiques.

Le Groupe rappelle qu'au cours de l'exercice 2020, AMG a poursuivi la transformation stratégique de son modèle économique en se concentrant sur la réalisation de l'acquisition de 100 % des parts du Fonds OSEAD détenant 100 % du capital de la holding Osead Mining Maroc - OMM, cette dernière détenant 37,04 % du la Compagnie Minière de Touissit (CMT) société cotée à la Bourse de Casablanca.

## 5.2 Liste des sociétés consolidées

Sociétés	Société mère	% de contrôle		% d'intérêt		Méthode	
		30-06-20	31-12-19	30-06-20	31-12-19	30-06-20	31-12-19
AUPLATA SA		Top		99,78%	100,00%	IG	IG
BGPP		100%	100%	99,78%	100%	IG	IG
SMYD	AUPLATA SA	100%	100%	99,78%	100%	IG	IG
ARMINA	AUPLATA SA	100%	100%	99,78%	100%	IG	IG
OMCI	AUPLATA SA	50%	50%	49,89%	50%	MEE	MEE
VERDAL REFORESTAGE	AUPLATA SA	66%	66%	65,86%	66%	IG	IG
TNRF HOLDING	AUPLATA SA	100%	100%	99,78%	100%	IG	IG
GPMI	AUPLATA SA	100%	100%	99,78%	100%	IG	IG
BREXIA INTERNATIONAL	AUPLATA SA	100%	100%	99,78%	100%	IG	IG
OSEAD	AUPLATA SA	100%		99,78%		IG	IG
OMM	AUPLATA SA	100%		99,78%		IG	IG
CMT	AUPLATA SA	100%		36,96%		IG	IG

## 5.3 Opérations de croissance externe (OSEAD Fund – OMM – CMT)

En 2019, AMG a poursuivi ses investissements dans le fonds OSEAD et marque ainsi sa stratégie de renforcer ses activités dans les métaux précieux (argent) et métaux non ferreux (plomb, zinc) et bénéficie indirectement de la capacité de CMT à générer de la trésorerie :

- Suite à la réalisation par AMG de l'augmentation de capital souscrite par AMG Pérou d'un montant de 10,5 M€ intervenue le 25 février 2019, AMG a acquis en date du 4 mars 2019, une participation complémentaire de 2.350 parts du Fonds OSEAD, en payant un montant de 8,01 M€.
- Au 4 mars 2019, AMG détenait 50 % du Fonds OSEAD et restait engagé au titre de l'acquisition de cette participation, à devoir régler une somme égale à 6,09 M€ à payer le 30 septembre 2019 au plus tard.
- Ce paiement complémentaire de 6,09 M€ n'ayant pu être effectué au plus tard le 30 septembre 2019 ; depuis le 1<sup>er</sup> octobre, la participation d'AMG dans le fond OSEAD a été ramenée de 50 % à 39,85 %, soit une restitution de 1.015 parts.

En 2020, AMG a poursuivi et finalisé l'acquisition du fonds OSEAD en portant sa participation au sein d'OSEAD Fund de 39,85 % à 100 % aux termes d'un protocole d'investissement conclu le 19 février 2020.

Le tableau ci-après résume l'évolution des investissements d'AMG dans le fonds OSEAD qui détient 37,04 % de CMT

Date	Investissement	Titres détenus	% Détenu	Option d'acquisition	Reste à acquérir/Reste à payer
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2018	4 M€	OMM	4,82 %	Oui sur 100 % des parts d'OMM	78,9 M€ sur un total de 82,9 M€
Au 30 juin 2018	10,3 M€	Osead Fund	18,20%	Oui sur 50 % des parts d'Osead Fund	19,7 M€ sur un total de 30 M€
Au 31 décembre 2018	15,9 M€	Osead Fund	26,50 %	Oui sur 50 % des parts d'Osead Fund	14,1 M€ sur un total de 30 M€
Au 4 mars 2019	23,91 M€	Osead Fund	50,00 %	Option intégralement levée	6,09 M€ sur un total de 30 M€
Au 1 <sup>er</sup> octobre 2019	23,91 M€	Osead Fund	39,85 %	Restitution de 1.015 parts du fonds du fait du non-paiement des 6,09 ME	
Au 31 décembre 2019	23,91 M€	Osead Fund	39,85 %		
Au 19 février 2020	25,0 M€	Osead Fund	100 %		

Au 30 juin 2020 :

- AMG détient une participation représentant 100 % du capital du Fonds OSEAD;
- AMG détient une participation représentant 99,99 % du capital de la société Osead Mining Maroc – OMM ;
- AMG détient une participation indirecte représentant 37,04 % dans CMT, ce qui fait d'AMG l'actionnaire de référence ;

📌 En termes de gouvernance : Conformément aux dispositions du Protocole d'Investissement du 19 février 2020:

- Osead Gestion SA, société de gestion du Fonds Osead, est détenue intégralement par SAS et est dirigée par un Conseil d'administration composé de Monsieur Luc Gérard, de Monsieur Juan Carlos Rodriguez Charry et de Monsieur German Chaparro, avec Monsieur Juan Carlos Rodriguez Charry en qualité d'administrateur délégué ;
- Osead Maroc Mining SA, détenue intégralement par le Fonds Osead, est dorénavant dirigée par un Conseil d'administration composé de Monsieur Luc Gérard, de la société Osead Gestion SA représentée par Monsieur Juan Carlos Rodriguez Charry en qualité de représentant permanent et de Monsieur German Chaparro, avec Monsieur Luc Gérard en qualité de Président Directeur Général ;
- CMT est dorénavant dirigée par un Conseil d'administration composé de Monsieur Luc Gérard, d'AMG représentée par Monsieur Juan Carlos Rodriguez Charry en qualité de représentant permanent et de Monsieur German Chaparro, avec Monsieur Luc Gérard en qualité de Président Directeur Général, Monsieur Mohamed Lazaar, ancien Président Directeur Général, étant nommé Directeur Général Délégué. Suite à l'Assemblée Générale Ordinaire de CMT en date du 29 juin 2020, Madame Asareh Mansoori et Monsieur Karim Robo ont été nommés administrateurs de CMT.

📌 AMG ne détient pas participation de la société OSEAD Gestion SA .

## 6 ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 30 JUIN 2020 - BILAN

### 6.1 Écarts d'acquisition, immobilisations incorporelles et corporelles

#### 6.1.1 Écarts d'acquisition

L'augmentation de la participation à 100 % dans le Fonds OSEAD a généré au 30 juin 2020 un écart d'acquisition positif (*Goodwill*) devant être valorisé à l'actif du bilan. Le Goodwill est de 73,1 M€ sur la base des situations financières des entités OSEAD Funds, OMM et CMT à la date de prise de contrôle (19 février 2020 au niveau juridique et 28 février 2020 au niveau comptable).

À la date de prise de contrôle, la juste valeur des actifs et passifs du groupe OSEAD est la suivante :

En 000 €	Groupe OSEAD au 28/02/2020
<b>Actifs non courants</b>	<b>30.620</b>
Écarts d'acquisition	
Immobilisations incorporelles	296
Immobilisations corporelles	25.314
Immeubles de placement	0
Immobilisations financières	2.065
Autres actifs non courants	(147)
Impôts différés - actif	3.092
Titres mis en équivalence	0
<b>Actifs courants</b>	<b>28.477</b>
Stocks et en-cours	5.418
Clients et comptes rattachés	1.147
Autres actifs courants	6.908
Créance d'impôt	166
Trésorerie et autres équivalents de trésorerie	14.838
Actifs destinés à la vente	0
<b>Intérêts ne conférant pas le contrôle</b>	<b>32.258</b>
<b>Passifs non courants</b>	<b>42.240</b>
Provisions	8.947
Emprunts dettes financières à plus d'un an	30.785
Impôts différés	1.833
Autres passifs non courants	674
<b>Passifs courants</b>	<b>12.247</b>
Provisions	48
Emprunts et dettes financières à moins d'un an	4.046
Dettes financières avec les parties liées	1
Fournisseurs et comptes rattachés	3.147
Autres passifs courants	5.005
Passifs liés à des actifs destinés à la vente	0
<b>Total actif net acquis</b>	<b>(27.647)</b>
<b>Prix d'acquisition</b>	<b>45.464</b>
<b>Goodwill</b>	<b>73.112</b>

### 6.1.2 Immobilisations incorporelles et corporelles en valeurs nettes

La ventilation des immobilisations incorporelles et corporelles en valeurs nettes au 31 décembre 2019 et au 30 juin 2020 est présentée dans le tableau ci-dessous :

En '000€	Valeurs brutes	Amortissements/ pertes de valeur	Valeurs nettes 30-06-2020	Valeurs Nettes 31-12-2019
Droits et actifs miniers	56.876	(25.459)	31.417	31.814
Autres immobilisations incorporelles	492	(416)	76	52
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>57.368</b>	<b>(25.875)</b>	<b>31.493</b>	<b>31.867</b>
Terrains	25.891	(17.736)	8.155	370
Constructions	33.355	(10.131)	23.224	24.066
Installations techniques, matériels et outillages	28.524	(21.216)	7.308	3.130
Autres immobilisations corporelles	11.228	(9.497)	1.731	997
Immobilisations corporelles en cours	12.939	0	12.939	(250)
Avances et acomptes	15	0	15	3
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>111.951</b>	<b>(58.580)</b>	<b>53.372</b>	<b>28.315</b>

- (a) **Droits miniers** : Les droits miniers comptabilisés par le Groupe correspondent à des droits d'exploration octroyés par les états devant permettre de déterminer l'existence d'un gisement et de le quantifier. Les droits miniers détenus sont comptabilisés à l'actif en "immobilisations incorporelles" et sont initialement évalués au coût d'acquisition ou de production.
- (b) **Actifs Miniers** : Les actifs miniers comptabilisés par le Groupe correspondent à des droits d'exploitation (concessions ou permis d'exploitation) de potentiels gisements détenus. Les ressources minières contenues dans les gisements sous-jacents des titres miniers, correspondent en substance à des actifs incorporels.

### 6.1.3 Tableau d'évolution des Immobilisations incorporelles et corporelles en valeurs brutes au 30 juin 2020

En '000€	31/12/2019	Entrée de périmètre	Augmentations	Diminutions	Ecarts de conversion	Autres mvts	30/06/2020
Droits et titres miniers	42 112	15 015	144	0	(402)	(1)	56 868
Autres immobilisations incorporelles	74	431	0	0	(12)	0	492
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>42 185</b>	<b>15 445</b>	<b>144</b>	<b>0</b>	<b>(414)</b>	<b>(1)</b>	<b>57 359</b>
Terrains	263	26 016	370	0	(760)	1	25 891
Terrains en crédit-bail	-	-	-	-	-	-	0
Constructions	30 605	2 621	52	(210)	(42)	0	33 026
Droits d'utilisation Constructions	470	0	-	(141)	-	-	329
Installations techniques	4 843	22 619	618	0	(655)	103	27 528
Installations techniques en crédit-bail	995	0	0	0	0	0	995
Autres immobilisations corporelles	1 186	9 842	119	(12)	(286)	4	10 853
Autres immobilisations corporelles en crédit-bail	342	0	(357)	0	0	29	0
Droits d'utilisation Autres immobilisations corporelles	-	-	390	-	-	(14)	376
Immobilisations corporelles en cours	202	11 815	1 410	(144)	(343)	0	12 939
Avances et acomptes	3	12	0	0	(0)	0	15
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>38 909</b>	<b>72 924</b>	<b>2 603</b>	<b>(507)</b>	<b>(2 086)</b>	<b>122</b>	<b>111 951</b>

- (a) L'évolution significative des actifs incorporels et corporels en valeurs brutes est principalement due à l'entrée dans le périmètre de consolidation des actifs opérationnels de CMT (+88,4 M€).

### 6.1.4 Tableau d'évolution des amortissements sur Immobilisations incorporelles et corporelles au 30 juin 2020

En '000€	31-12-19	Entrée de périmètre	Dotations aux amortissements	Cessions	Ecart de conversion	Autres mvts	30-06-20
Droits et actifs miniers	10.297	14.756	1.014		(431)	(178)	25.459
Autres immobilisations incorporelles	21	393	13		(11.456)		416
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>10.318</b>	<b>15.150</b>	<b>1.027</b>	<b>0</b>	<b>(443)</b>	<b>(178)</b>	<b>25.875</b>
Terrains	(107)	17.683	499		(516)	178	17.736
Terrains en crédit-bail	-	-	-	-	-	-	0
Constructions	6.916	2.446	277		(63)	452	10.028
Droit d'utilité Constructions	92.460		38	(28)	-	-	103
Installations techniques	1.766	18.405	479		(534)	103	20.220
Installations techniques en crédit-bail	942		53				995
Autres immobilisations corporelles	520	9.076	110	(9)	(264)	4	9.436
Autres immobilisations corporelles en crédit-bail	12		(11)				1
Droits d'utilité Autres immobilisations corporelles			60				60
Immobilisations corporelles en cours	452					(452)	
Avances et acomptes							
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>10.594</b>	<b>47.610</b>	<b>1.506</b>	<b>(37)</b>	<b>(1.378)</b>	<b>285</b>	<b>58.580</b>

L'évolution significative des amortissements et réductions de valeurs sur actifs incorporels et corporels est principalement due à l'entrée dans le périmètre de consolidation des amortissements antérieurement enregistrés sur actifs opérationnels de CMT (+62,8 M€).

#### 6.1.4.1 Tableau d'inventaire des titres miniers

Titulaire	Nom	Substances	Capacité de l'usine	Surface (Km <sup>2</sup> )	Situation actuelle	Concessions	Concessions	Concessions
AMG Pérou	El Santo	Zn, Pb, (Ag, Au), Cu	300 t/ j	3,15	Exploitation	2	1	1
AMG Pérou	Suycktambo	Ag, Au	n.a	33,08	Exploitation	15	n.a	1
AMG Pérou	San Miguel	Ag, Au	n.a	47,16	Exploration	7	1	n.a
AMG Pérou	Condorama	Ag, Au, Cu	n.a	85,26	Exploration	18	n.a	n.a

Sources internes

Titulaire	Nom	Titre minier	Substances	Identifiant	Capacité de l'usine	Surface (Km <sup>2</sup> )	Date d'échéance	Statut
AMG	Couriège	Permis Exclusif de Recherches	Au, Cu, Pb, Zn, Métaux précieux et Pierres précieuses et Substances connexes	11/2010	n.a	14	03/07/2020	Demande de transformation en Permis d'Exploitation déposé le 22 juin 2020 en cours d'instruction
AMG	Dieu Merci	Concession	Au	04/80	300 t / j	Initialement 102,4 km <sup>2</sup> ramené à 83 km <sup>2</sup> dans la demande de renouvellement	31/12/2018	Demande de renouvellement de concession pour 25 ans déposée le 8 août 2016 en cours d'instruction
AMG	La Victoire	Concession	Au	03/80	n.a	21,6	31/12/2018	Demande de renouvellement de concession pour 25 ans déposée le 2 décembre 2016 en cours d'instruction
AMG	Renaissance	Concession	Au	02/80	n.a	Initialement 12,5 km <sup>2</sup> ramené à 8,1 km <sup>2</sup> dans la demande de renouvellement	31/12/2018	Demande de renouvellement de concession pour 25 ans déposée le 2 décembre 2016 en cours d'instruction
ARMINA	Bon Espoir	Concession	Au, Substances connexes, Ag, Pt, Métaux de la mine du Pt, Cu, Ce, Sc, Autres éléments de terres rares, Zn, Pb, Chr, Ni, Bi, Te, Diamant	2016-0014-MI	n.a	122,275	n.a	Demande initiale de concession pour une durée de 15 ans déposée le 28 octobre 2016 en cours d'instruction
ARMINA	Bon Espoir	Permis Exclusif de Recherches	Au et Substances connexes	21/2001	n.a	122,275	31/10/2016	Demande de Permis d'Exploitation déposée le 28 octobre 2016 en cours d'instruction
SMYD	Dorlin	Permis d'Exploitation	Au	12/2010	n.a	84	31/07/2015	PEX renouvelé le 30 juillet 2020 jusqu'au 31 juillet 2020
SMYD	Dorlin	Demande de concession	Au	2020 386 EARM2 YLR	n.a	Initialement 84 km <sup>2</sup> ramené à 83,67 km <sup>2</sup>	n.a	Demande de transformation du PEX en concession pour une durée de 25 ans réceptionnée par la DGALN le 2 juin 2020 en cours d'instruction
SMYD	Yaou	Permis d'Exploitation	Au	19/2009	n.a	52	11/11/2014	Demande d'octroi de concession pour une durée de 25 ans réceptionnée par la DGALN le 29 novembre 2019, en cours d'instruction

Sources internes

#### Situation du titre minier Yaou au 30 juin 2020:

La durée initiale d'un permis d'exploitation ("PEX") est de cinq ans au plus. Elle peut faire l'objet de deux prolongations de cinq ans au maximum chacune. Le PEX initial de YAOU a été attribué en novembre 2009 pour une durée de 5 ans, soit jusqu'en novembre 2014. Avant l'échéance du titre, la société AUPLATA a déposé une première demande de renouvellement du PEX pour une nouvelle durée de 5 ans soit jusqu'en novembre 2019.

Suite au retard pris par l'administration de tutelle dans l'instruction des dossiers, la décision éventuelle de renouvellement du PEX paraissait peu judicieuse dès lors que cette prolongation n'aurait été valable que quelques mois et donc peu valorisante. Après analyse interne, il est apparu beaucoup plus pertinent de procéder à une demande de concession. Cette solution présente l'avantage considérable pour le Groupe de valoriser ses actifs par rapport au renouvellement du PEX qui, même après une 2ème prolongation, n'était que peu compatible avec le potentiel minéral découvert et la taille du projet.

Cette stratégie n'entraîne pas de rupture des droits dans la mesure où la demande d'octroi d'une concession a été déposée avant la fin du délai d'instruction de la demande de renouvellement du PEX. De l'analyse du Groupe, la stratégie de demande de concession occasionne peu de risque sur la propriété de l'actif, et ce, en dépit du fait que l'administration ait mentionné qu'afin de respecter la procédure une mise en concurrence serait nécessaire. Le groupe estime qu'il peut justifier de l'ensemble des dépenses effectuées sur le titre et de la détention des données géologiques. Les informations géologiques constituant un actif indéniable qu'aucun autre concurrent potentiel ne détient. Les données géologiques sont la propriété exclusive d'AMG, elles font partie de l'actif du groupe et leur détention justifie, à elles seules, l'attribution de la concession. Le Groupe détient les droits d'inventeur du gisement. Ce droit d'inventeur donne au pétitionnaire la priorité d'attribution du titre. Enfin, le Groupe est soutenu par les autorités locales pour son projet à YAOU et ce soutien a été renouvelé dans le cadre de la demande de concession.

Titulaire	Nom	Titre minier	Substance	Identifiant	Surface en km2	Institution	Échéance	Suivi	Demande en cours
<b>TIGHZA</b>									
CMT	Tighza	Licence d'exploitation	Pb/Zn/Ag	LE 353207	16	01-11-19	01-11-29		
CMT		Licence d'exploitation	Pb/Zn/Ag	LE 353206	48	01-11-19	02-11-29		
CMT		Licence d'exploitation	Pb/Zn/Ag	LE 353205	32	01-11-19	02-11-29		
CMT		Permis d'exploitation	Pb/Zn/Ag	PE 2506	16	18-03-88	17-03-16	En attente de décision du ministère	Demande d'attribution en priorité
CMT		Concession	Pb/Zn/Ag	C 85	16	05-01-53	05-01-28	Demande de licence d'exploitation sera déposée un an avant échéance selon la loi 33-13	
CMT		Concession	Pb/Zn/Ag	C 86	16	05/01/ 1953	05-01-28		
CMT		Concession	Pb/Zn/Ag	C 87	16	05-01-53	05-01-28		
CMT	Concession	Pb/Zn/Ag	C 88	16	05-01-53	05-01-28			
<b>MIDELT</b>									
MINREX	Tatiwine	Permis d'exploitation	Pb	PE 193405	16	20-07-12	19-07-16	traitement du dossier par l'administration des mines (phase enquête)	Transformation en Licence d'exploitation
MINREX	Enjil	Permis d'exploitation	Pb	PE 193259	16	17-03-08	16-03-16	traitement du dossier par l'administration des mines (phase enquête)	Transformation en Licence d'exploitation
MINREX	Tablalacht (extension ouest)	Permis d'exploitation	Pb	PE 193290	16	18-04-09	17-04-17	traitement du dossier par l'administration des mines (phase enquête)	Demande de permis de recherche
MINREX	Filon George	Permis d'exploitation	Pb	PE 193282	39,8	17-06-02	17-06-17	traitement du dossier par l'administration des mines (phase enquête)	Transformation en Licence d'exploitation
MINREX	Tablalacht	Permis d'exploitation	Pb	PE 193388		15-07-13	14-07-17	traitement du dossier par l'administration des mines (phase enquête)	
CMT	Tablalacht (Midelt)	Permis d'exploitation	Pb	PE 193417		17-10-14	16-10-18	traitement du dossier par l'administration des mines (phase enquête)	
CMT	El Hassir	Permis d'exploitation	Pb	PE 193408		01-02-14	31-01-18	traitement du dossier par l'administration des mines (phase enquête)	

Source interne

Titulaire	Nom	Titre minier	Substance	Identifiant	Surface en km2	Institution	Échéance	Suivi	Demande en cours
<b>TABAROUCHT</b>									
CMT	Tabaroucht	Licence d'exploitation	Cu	LE 353203	32	01-11-19	02-11-29		Licence d'exploitation demandée est accordée par le Wali de Beni-Mellal.
<b>TIZIN TEST</b>									
CMT	Tizi n'Test	Permis d'exploitation	Au	PE 183298	48	17-07-01	15-07-16	traitement du dossier par l'administration des mines	Transformation en Licence d'exploitation
CMT		Permis d'exploitation	Au	PE 183299		17-07-01	15-07-16	traitement du dossier par l'administration des mines	Transformation en Licence d'exploitation
CMT		Permis d'exploitation	Au	PE 183300		17-07-01	15-07-16	traitement du dossier par l'administration des mines	Transformation en Licence d'exploitation
<b>S/ BOUOTHMANE</b>									
CMT	S/ Bou Othmane	Concession	Pb	C 118	16	15-10-54	15-04-29	Demande de licence d'exploitation sera déposée un an avant échéance selon la loi 33-13	
<b>TOUSSIT</b>									
CMT	Toussit	Concession	Pb	C 77	16	26-01-53	26-01-28	Demande de licence d'exploitation sera déposée un an avant échéance selon la loi 33-13	
CMT		Concession	Pb	C 78	16	26-01-53	26-01-28		
CMT		Concession	Pb	C 79	16	26-01-53	26-01-28		
CMT		Concession	Pb	C 80	16	26-01-53	26-01-28		
CMT		Concession	Pb	C 81	16	26-01-53	26-01-28		
CMT		Concession	Pb	C 82	16	26-01-53	26-01-28		
CMT		Concession	Pb	C 83	16	26-01-53	26-01-28		
CMT		Concession	Pb	C 84	16	26-01-53	26-01-28		
<b>TOUNDOUT</b>									
CMT	Toundout	Permis de recherche	Zn (Pb, Ag)	PR 2339130	32	12-10-13	11-10-17	traitement du dossier par l'administration des mines (phase enquête)	Transformation en Licence d'exploitation
CMT		Permis de recherche	Zn (Pb, Ag)	PR 2339131		12-10-13	11-10-17		
<b>TOUNFITE</b>									
CMT	Tounfite	Permis d'exploitation	Cu	PE 193288	16	18-09-08	17-09-16	traitement du dossier par l'administration des mines (phase enquête)	Transformation en Licence d'exploitation

Source interne

## 6.2 Actifs financiers non courants

La ventilation des immobilisations financières au 31 décembre 2019 et au 30 juin 2020 est présentée dans le tableau ci-dessous :

En '000€	31-12-19	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	Autres éléments du résultat global non recyclables	Ecart de conversion	30-06-20
Dépôts et cautionnements	1.122	2.065	628	(132)	0	(67)	3.616
ASA	216	-	-	-	(18)	-	198
FONDS OSEAD	20.460	(45.464)	25.004	0	-	-	0
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par OCI non recyclables	20.676	(45.464)	25.004	0	(18)	0	198
Actifs financiers non courants	21.798	(43.399)	25.632	(132)	(18)	(67)	3.814

Au 30 juin 2020, le Groupe s'est acquitté d'une partie significative de ses engagements envers le Fonds Osead détenant indirectement CMT. L'investissement net s'est élevé à 25,0 M€.

Le Regroupement d'Entreprises – IFRS3 a eu pour impact un changement de méthode de consolidation, le Fonds OSEAD et les entités détenues ont été depuis le 28 février 2020 consolidés par intégration globale. La valeur comptable des titres (de la participation financière) est par cette intégration globale totalement élimée en consolidation.

### 6.3 Stocks et encours

La ventilation des stocks au 31 décembre 2019 et au 30 juin 2020 est présentée dans le tableau ci-dessous :

En '000€	30-06-20			31-12-19		
	Valeurs brutes	Pertes de valeur	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Pertes de valeur	Valeurs nettes
Stocks MP, fournitures et aut. appro.	5.963	(1.797)	4.166	1.189	0	1.189
Stocks - en-cours de production	372	-	372	354	0	354
Stocks -pds finis et intermédiaires	1.534	-	1.534	0	0	0
Stocks de marchandises	0	0	0	0	0	0
<b>Total stocks et encours</b>	<b>7.869</b>	<b>(1.797)</b>	<b>6.072</b>	<b>1.543</b>	<b>-</b>	<b>1.543</b>

Les stocks sont principalement constitués de marchandises et leur valeur comptable devrait être recouvrée dans les 12 mois. L'augmentation significative des stocks au 30 juin 2020 s'explique principalement par l'entrée de CMT dans le périmètre de consolidation (5,4 M€).

### 6.4 Créances et autres créances

La ventilation des créances et autres créances au 31 décembre 2019 et au 30 juin 2020 est présentée dans le tableau ci-dessous :

En '000€	30-06-20			31-12-19		
	Valeurs brutes	Pertes de valeur	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Pertes de valeur	Valeurs nettes
Clients et comptes rattachés	4.296	(588)	3.708	3.207	(588)	3.207
Clients Factor	0	0	0	0	0	0
Factures à établir	0	0	0	0	0	0
<b>Total clients &amp; comptes rattachés</b>	<b>4.296</b>	<b>(588)</b>	<b>3.708</b>	<b>3.207</b>	<b>(588)</b>	<b>2.618</b>
Avances et acomptes	852	0	852	55	0	55
Crédit d'impôt pour investissement Outre Mer	5.836	0	5.836	5.836	0	5.836
Créance d'IS	985	0	985	0	0	0
Créances sur personnel & org. sociaux	79	0	79	0	0	0
Créances fiscales - hors IS - courant	5.568	0	5.568	0	0	0
Comptes courants Groupe actif - courant	3	0	3	3	0	3
Charges constatées d'avance	1.099	0	1.099	87	0	87
Actionnaires : capital appelé non versé	0	0	0	0	0	0
Créances sur cessions d'actifs - courant	0	0	0	0	0	0
Autres créances - courant	2.410	69	2.341	1.517	(69)	1.448
Prêts, cautionnements et autres créances courantes	918		918	0		0
<b>Total autres débiteurs courants</b>	<b>17.750</b>	<b>(69)</b>	<b>17.681</b>	<b>7.499</b>	<b>(69)</b>	<b>7.429</b>
<b>Total créances commerciales et autres créances</b>	<b>22.046</b>	<b>(658)</b>	<b>21.388</b>	<b>10.705</b>	<b>(658)</b>	<b>10.047</b>

Au 30 juin 2020, les "créances commerciales" et "autres créances" du Groupe comprennent AMG et CMT, complémentarément la créance de crédit d'impôt (5,8 M€) relatif au dossier de défiscalisation liée à l'usine "Dieu Merci" a été enregistrée dès l'avis définitif d'octroi. La créance de crédit d'impôt a été réglée par l'administration fiscale française le 27 août 2020.

La valeur comptable des "clients" et "autres débiteurs" devrait être recouvrée dans les 12 mois. Cette valeur comptable constitue l'estimation de la valeur recouvrable de ces actifs par le management, ceux-ci ne produisent pas d'intérêts.

Le Groupe est exposé au risque de crédit découlant de ses activités opérationnelles (pertes potentielles découlant du non-respect des obligations assumées par les contreparties commerciales). Ce risque est minimisé grâce à la cession de l'intégralité de la production d'AMG Pérou et de CMT à un acteur de premier ordre. La concentration sur une seule contrepartie importante inclut potentiellement le risque de dépendance. Les délais de paiement sont en moyenne inférieurs à un mois, sauf si les pratiques locales sont différentes.

Le Groupe a établi une matrice de provisions fondée sur son expérience historique en matière de perte de crédit, ajustée en fonction des facteurs prospectifs propres aux débiteurs et à l'environnement économique. Le Groupe considère un actif financier en défaut lorsque les paiements contractuels sont dus 90 jours après. Toutefois, dans certains cas, le Groupe peut également considérer qu'un actif financier est en défaut lorsque des renseignements internes ou externes indiquent qu'il est peu probable que le Groupe reçoive intégralement les montants contractuels en souffrance avant de tenir compte des améliorations de crédit détenues par le Groupe. Un actif financier est radié lorsqu'il n'y a pas d'attente raisonnable de récupérer les flux de trésorerie contractuels.

### 6.5 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La ventilation de la trésorerie disponible au 31 décembre 2019 et au 30 juin 2020 est présentée dans le tableau ci-dessous :

En '000€	30-06-20	31-12-19
VMP - Equivalents de trésorerie	7.371	0
Disponibilités	1.053	22
Intérêts courus non échus s/ dispo.	0	0
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>8.424</b>	<b>22</b>
Concours bancaires (trésorerie passive)	(3.701)	(272)
Intérêts courus non échus - Trésorerie passive	(11)	(11)
<b>Trésorerie nette au tableau de flux de trésorerie</b>	<b>4.712</b>	<b>(261)</b>

La trésorerie augmente significativement au 30 juin 2020, ceci s'explique principalement par l'entrée de CMT dans le périmètre de consolidation (14,8 M€).

### 6.6 Capitaux propres

Au 30 juin 2020, le capital social de la société AMG s'élève à 191.945.949,30 euros constitué de 274.208.499 actions de 0,7 € de nominal chacune, totalement libérées.

#### 6.6.1 Évolution juridique du capital

Le Groupe n'a pas enregistré d'évolution juridique du capital social sur le premier semestre 2020 :

Date	Transaction	Nbr. De titres	Valorisation en M€
30-06-20	Capital à la clôture (après division de 10)	274.208.499	191,9

#### 6.6.2 Actionnariat

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations reçues en application des dispositions des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit Code, nous vous indiquons ci-après, à notre connaissance, l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote au 30 juin 2020 :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital
Monsieur Michel Juilland (a)	39 471 222	14,39%
San Antonio International Ltd	47 986 487	17,50%
San Antonio Securities	5 800 000	2,12%
Sous-total Total San Antonio	53 786 487	19,62%
Fondo de Capital Privado		
Tribeca Natural Resources Fund (b)	61 136 114	22,30%
Flottant	119 814 676	43,69%
<b>Total</b>	<b>274 208 499</b>	<b>100,00%</b>

(a) Sur la base de la dernière information connue (10 juillet 2019)

(b) L'opération de prêt de titre octroyé par TNRF s'est clôturée le 22 mai 2020, le 6 juin 2020 AMG ne détenait plus aucune de ses propres actions, à l'exception des 944 522 actions AMG détenues historiquement par CMT.

#### 6.6.3 Bons et options de souscription d'actions

Aucun bon de souscription d'action n'est en circulation au 30 juin 2020, à l'exception des BSA EHG0, à savoir :

(a) 21 novembre 2017 pour 17.333.333 BSA1 et 17.333.333 BSA2, exerçables jusqu'au 21 novembre 2021

(b) 22 février 2018 pour 41.000.000 BSA1 et 41.000.000 BSA2, exerçables jusqu'au 22 février 2022.

Chacun de ces BSA donne le droit de souscrire à 1 action à un prix d'exercice qui était initialement de 0,30 € avant le regroupement d'actions d'AMG à raison de 10 actions anciennes pour 1 action nouvelle, le regroupement a été finalisé le 3 mai 2019 et qui est donc égal à ce jour de 3€.

### 6.7 Variation des provisions pour risques et charges

La ventilation des provisions pour risques et charges au 31 décembre 2019 et au 30 juin 2020 est présentée dans le tableau ci-dessous :

En '000€	31-12-19	Variation de périmètre	Dotations	Reprise	Ecart de conversion	30-06-20
<b>Non courant</b>						
Pour retraites	-	5.537	-	(277)	(162)	5.098
Pour litiges		47	485	-	(1)	530
Pour situation nette négative des entreprises en MEE			0		0	0
Pour remises en état	6.561	3.363	207	(51)	(92)	9.988
Sous-totaux non courant	6.561	8.947	691	(328)	(255)	15.616
<b>Courant</b>						
Pour litiges	1.584	0	227	(49)	0	1.762
Pour remises en état	0	48	0	(3)	(1)	43
Sous-totaux courant	1.584	48	227	(52)	(1)	1.805
<b>Totaux</b>	<b>8.144</b>	<b>8.995</b>	<b>918</b>	<b>(380)</b>	<b>(257)</b>	<b>17.421</b>

L'entrée dans le périmètre de consolidation se constitue des provisions enregistrées par CMT au 28 février 2020 (date de césure comptable du Regroupement d'Entreprises – IFRS3).

Au 30 juin 2020, les provisions liées aux engagements à plus d'un an se composent, de la quote-part de perte cumulée au-delà de la valeur de mise en équivalence de la filiale OMCI (1,2 M€), des provisions relatives aux obligations aux titres de la réhabilitation des sites et des provisions pour fermeture de site industriel (10,0 M€). Les provisions liées aux engagements à moins d'un an se composent principalement des provisions pour litiges sociaux (1,2 M€) et commerciaux (0,6 M€). Les provisions se composent suite à l'entrée dans le périmètre de consolidation de CMT d'une provision de 5,1 M€ relative aux obligations pour pensions et retraites. Ces provisions sont estimées par une actuaire en accord avec la norme IAS19.

### 6.8 Tableau détaillé des emprunts et dettes financières au 30 juin 2020

En '000€	31-12-19	Variation de périmètre	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	Ecart de conversion	30-06-20
Dettes de loyers	687	0	33	(195)	50	0	575
Emprunt obligataire		0			0	0	0
Emprunt	3.534	34.832	1.652	(5.788)	(130)	(420)	33.680
Dettes financières avec les parties liées	32.560	1	23.191	0	0	1	55.753
Autres dettes financières diverses	132	0	0	0	0	0	132
Concours bancaires courants	283	0	3.424	0	0	5	3.712
<b>Totaux dettes financières</b>	<b>37.197</b>	<b>34.833</b>	<b>28.300</b>	<b>(5.982)</b>	<b>(80)</b>	<b>(414)</b>	<b>93.852</b>

La dette financière consolidée du Groupe se monte au 30 juin 2020 à 93,9M€. Ces dettes sont pour la plupart envers les parties liées 55,8 M€ (actionnaires TNRF et SAN Antonio). L'emprunt contracté après d'un investisseur tiers représentait un solde dû au 31 décembre 2019 de 3,3 M€ et a été remboursé en mai 2020. Le groupe présente une dette envers financement privés et bancaires à hauteur de 37,4 M€ (incluant les concours bancaires).

La variation des dettes financières sur le premier semestre 2020 s'explique principalement comme suit :

- (a) opération de financement de l'acquisition de la participation du Fonds OSEAD, l'actionnaire de référence SAN Antonio Limited, a consenti au groupe un prêt de 25,0 M€ ;

- (b) entrée de périmètre du Fonds OSEAD et des entités détenues (OMM et CMT) ont pour conséquence l'augmentation des dettes financières :
- Fonds OSEAD +21,2 M€ dont l'échéance est à plus d'un an,
  - CMT + 13,6 M€, dont une partie arrive à échéance dans l'année (8,0 M€),
- (c) remboursement partiel le 17 juin 2020 de la dette TNRF (-4,8 M€).

### 6.9 Dettes commerciales et autres passifs

La ventilation des "dettes commerciales" et "autres passifs" au 31 décembre 2019 et au 30 juin 2020 est présentée dans le tableau ci-dessous :

En '000€	30-06-20	31-12-19
Fournisseurs	17.255	16.366
<b>Totaux fournisseurs</b>	<b>17.255</b>	<b>16.366</b>
Avances et acomptes reçus	-	-
Dettes sociales	5.150	1.757
Dettes fiscales	1.454	691
Dettes diverses	1.898	733
Produits différés	0	0
Dette sur immo - part à moins d'un an	0	0
<b>Totaux des autres passifs courants</b>	<b>8.503</b>	<b>3.182</b>
Dette sur immo - part à plus d'un an	2.046	1.500
<b>Totaux autres passifs non courants</b>	<b>2.046</b>	<b>1.500</b>

Les dettes commerciales et autres passifs à court terme se montent, au 31 décembre 2019, à 21,0 M€, composé principalement de dettes commerciales. Au 30 juin 2020, le Groupe présente une dette commerciale et autres dettes de 27,8 M€, dont 7,8 M€ d'augmentation liée à l'entrée dans le périmètre de consolidation de l'entité CMT.

En '000€	31-12-19	Variation de périmètre	Variations de la période	Redassements	Ecart de conversion	30-06-20
Fournisseurs	16.366	3.147	(2.189)	0	(68)	17.255
<b>Totaux fournisseurs</b>	<b>16.366</b>	<b>3.147</b>	<b>(2.189)</b>	<b>0</b>	<b>(68)</b>	<b>17.255</b>
Dettes sociales	1.757	2.467	1.002	0	(75)	5.150
Dettes fiscales	691	1.164	(372)	0	(30)	1.454
Dettes diverses	733	992	126	80	(34)	1.898
Produits différés	0	0	0	0	0	0
Dette sur immo - part à moins d'un an	0	0	0	0	0	0
<b>Totaux des autres passifs courants</b>	<b>3.181</b>	<b>4.623</b>	<b>756</b>	<b>80</b>	<b>(139)</b>	<b>8.502</b>
<b>Dettes commerciales et autres dettes</b>	<b>19.547</b>	<b>7.770</b>	<b>(1.433)</b>	<b>80</b>	<b>-207</b>	<b>25.757</b>

## 7 ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2020 - COMPTE DE RÉSULTAT

Les revenus et les charges enregistrés pour les Comptes Semestriels 2020 comprennent 6 mois d'activité du Groupe AMG (AMG Guyane et AMG Pérou) et 4 mois d'activité de CMT, les comptes semestriels au 30 juin 2019 comprenaient 6 mois de l'activité AMG Pérou et 4 mois de l'activité AMG Guyane en référence à l'acquisition inversée (cf. : Rapport Financier Annuel 2019).

### 7.1 Chiffre d'affaires

En '000€	GUYANE FRANCAISE	PEROU	MAROC	TOTAL CONSOLIDE Juin 2020
Chiffre d'affaires	112	5.750	13.267	19.130

- (a) Guyane Française : durant le premier semestre 2020, l'unité de production de Dieu Merci était en phase de démarrage au moment de l'apparition de la pandémie de la Covid-19 ce qui a reporté au second semestre 2020 les premières productions significatives.
- (b) Au Pérou : 3,4 M€ de concentré de plomb et 2,4 M€ de concentré de Zinc ont été produits ayant permis à l'entité de réaliser dans les conditions de la pandémie un chiffre d'affaires de 5,8 M€.
- (c) CMT a réalisé un chiffre d'affaires de 13,3 M€ tenant compte également de la réduction de l'activité liée à la pandémie.

En '000€	GUYANE FRANCAISE	PEROU	MAROC	TOTAL CONSOLIDE Juin 2019
Chiffre d'affaires	0	8.200	0	8.367

- (d) Guyane Française : durant le premier semestre 2019, l'unité de production de Dieu Merci était en phase de finalisation dans l'attente de l'Arrêté préfectoral complémentaire devant autoriser le démarrage de l'activité.
- (e) Au Pérou : il avait été réalisé une production de 4,5 M€ de concentré de plomb et 3,7 M€ de concentré de Zinc ayant permis à l'entité de réaliser un chiffre d'affaires de 8,2 M€ durant le premier semestre 2019.
- (f) CMT non consolidée au 30 juin 2019.

## 7.2 Charges d'exploitation

### 7.2.1 Ventilation des achats consommés

La ventilation des achats pour les Comptes Semestriels 2020 comprend 6 mois d'activité du Groupe AMG et 4 mois d'activité de CMT, alors que les comptes semestriels au 30 juin 2019 comprenaient 6 mois de l'activité AMG Pérou et 4 mois de l'activité AMG Guyane.

En '000€	30-06-20	30-06-2019 (Restated)	30-06-19
Achats matières premières & autres approvisionnements	5.145	1.059	1.059
Sous-traitance générale	708	1.601	1.601
Autres charges externes	4.609	4.492	4.417
<b>Totaux</b>	<b>10.462</b>	<b>7.152</b>	<b>7.077</b>

## 7.3 Charges de personnel

La ventilation des charges de personnel pour les Comptes Semestriels 2020 comprend 6 mois d'activité du Groupe AMG et 4 mois d'activité de CMT, alors que les comptes semestriels au 30 juin 2019 comprenaient 6 mois de l'activité AMG Pérou et 4 mois de l'activité AMG Guyane.

En '000€	30-06-20	30-06-2019 (restated)	30-06-19
Salaires et traitements	4.978	2.684	2.684
Charges sociales	1.933	858	858
<b>Totaux</b>	<b>6.911</b>	<b>3.541</b>	<b>3.541</b>

## 7.4 Autres produits et charges d'exploitation

La ventilation des autres produits et charges d'exploitation pour les Comptes Semestriels 2020 comprend 6 mois d'activité du Groupe AMG et 4 mois d'activité de CMT, alors que les comptes semestriels au 30 juin 2019 comprenaient 6 mois de l'activité AMG Pérou et 4 mois de l'activité AMG Guyane.

En '000€	30-06-20	30-06-2019 (restated)	30-06-19
Résultat sur opérations de gestion	(933)	(689)	(689)
Cessions d'actifs	488	0	0
Charges et produits sur écarts d'acq.	0	11.615	0
+/- value de consolidation	0	(3.900)	0
<b>Totaux</b>	<b>(445)</b>	<b>7.025</b>	<b>(689)</b>

- (a) Les autres produits et charges au 30 juin 2019 ont été corrigés (Restated) en accord avec la norme IAS 8, les corrections sont à relier à l'opération d'acquisition inversée réalisée au 28 février 2019 et pour laquelle une analyse complémentaire des normes IFRS avait débouché par l'enregistrement dans les comptes au 31 décembre 2019 des éléments suivants :
- Au 31 décembre 2019, la prise de contrôle d'AMG (ex Auplata – opération d'acquisition inversée) a généré un *Badwill* de 11,6 M€.
  - Au 31 décembre 2019, dans le cadre de la réalisation du Regroupement d'Entreprises, la dette financière se compose de la moins-value sur réalisation des titres AMG mise en équivalence pour -3,9 M€.

## 7.5 Dotations et reprises aux amortissements et provisions

La ventilation des dotations et reprises aux amortissements et provisions pour les Comptes Semestriels 2020 comprend 6 mois d'activité du Groupe AMG et 4 mois d'activité de CMT, alors que les comptes semestriels au 30 juin 2019 comprenaient 6 mois de l'activité AMG Pérou et 4 mois de l'activité AMG Guyane.

En '000€	30-06-20	30-06-2019 (restated)	30-06-19
Dot./Amt. & dép. immo. incorporelles	1.013	130	130
Dot./Amt. & dép. immo. corporelles	1.831	2.247	2.327
Dotation aux amortissements	2.844	2.376	2.457
Dot. aux provisions	227	(290)	(290)
Reprise de provisions	(314)	(701)	(701)
Dot./dép des stocks MP et marchandises	36	0	0
Dotation aux dépréciations et provisions nettes des reprises	(51)	(992)	(992)
<b>Dotations aux amortissements et provisions nettes des reprises</b>	<b>2.793</b>	<b>1.385</b>	<b>1.465</b>

## 7.6 Produits et charges financières et services de la dette

La ventilation des charges financières et services liés à la dette pour les Comptes Semestriels 2020 comprend 6 mois d'activité du Groupe AMG et 4 mois d'activité de CMT, alors que les comptes semestriels au 30 juin 2019 comprenaient 6 mois de l'activité AMG Pérou et 4 mois de l'activité AMG Guyane.

En '000€	30-06-20	30-06-2019 (restated)	30-06-19
Intérêts et charges assimilés	(4.413)	(374)	(374)
Produits nets des autres valeurs mobilières	(86)	221	221
Coût de l'endettement financier net	(4.499)	(153)	(154)
Autres intérêts et produits assimilés	(108)	53	53
Variation de juste valeur	0	(774)	0
Différence nette de change	(64)	(33)	(33)
Dotations financières nettes des reprises	(0)	0	0
<b>Total des charges et produits financiers</b>	<b>(4.672)</b>	<b>(907)</b>	<b>(134)</b>

Les conditions financières liées à l'endettement du Groupe ont été explicitées dans la Note 6.9 du Rapport Financier Annuel 2019 relative à la dette financière.

Au 31 décembre 2019, AMG Pérou a enregistré une charge financière de -0,8 M€ en raison de la valorisation de la dette envers l'actionnaire SAIL à sa juste valeur au regard de la norme IFRS 9, cette opération ayant été réalisée durant le premier semestre 2019, celle-ci nécessite la correction ou "restatement" selon la norme IAS 8 "Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs" des comptes semestriels présentées au 30 juin 2019.

## 8 INFORMATION SECTORIELLE AU 30 JUIN 2020

### 8.1.1 Information par groupe d'activité

Le Groupe s'organise principalement autour des UGT qui sont réparties par zones géographiques, l'information relative à la norme IFRS 8 - *Secteurs opérationnels* est présentée par conséquent par zone géographique.

### 8.1.2 Informations par zone géographique

Le Groupe possède des activités d'exploration et d'exploitation de sites miniers en Guyane française, au Pérou et au Maroc. L'intégralité de l'activité du Groupe se fait donc au Pérou, en France et au Maroc, à l'exception de la filiale OMCI détenue à 50 % par le Groupe qui n'a plus d'activité.

#### 8.1.2.1 Comptes de résultat et principaux postes du bilan sectoriel au 30 juin 2020

La ventilation des produits et des charges pour les Comptes Semestriels 2020 comprend 6 mois d'activité du Groupe AMG et 4 mois d'activité de CMT, alors que les comptes semestriels au 30 juin 2019 comprenaient 6 mois de l'activité AMG Pérou et 4 mois de l'activité AMG Guyane.

2019 En '000€	GUYANE FRANCAISE	PEROU	MAROC	TOTAL CONSOLIDE
Chiffre d'affaires	112	5.750	13.267	19.130
Achats et services	(1.544)	(4.185)	(4.733)	(10.462)
Charges de personnel	(2.215)	(2.154)	(2.542)	(6.911)
Impôts et taxes	(36)	(75)	(15)	(126)
Variation nette des amort et provisions	16	(1.971)	(834)	(2.790)
Autres produits et charges d'exploitation	740	(59)	(1.129)	(447)
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>(2.927)</b>	<b>(2.694)</b>	<b>4.014</b>	<b>(1.607)</b>

- (a) AMG Guyane présente une perte opérationnelle courante de -2,9 M€ ; l'entité a démarré ses activités de production début mars 2020 pour ensuite devoir reporter la mise en production à octobre 2020 suite principalement aux effets de la pandémie de la Covid19.
- (b) AMG Pérou présente une perte opérationnelle courante de -2,7 M€ ; l'entité a été impactée par les prix des commodités relativement faibles tout au long du premier semestre, mais également une baisse de la productivité liée à la gestion de la pandémie de la Covid19.
- (c) CMT présente un résultat opérationnel de 4,0 M€ en diminution par rapport au premier semestre 2019 (-44 %) ; cette diminution est liée notamment à la contraction du chiffre d'affaires par rapport au premier semestre 2019 (-24 %) suite à la baisse du cours du plomb (-12 %), à une baisse de la productivité liée à la gestion de la pandémie, ainsi qu'aux différentes régularisations de facturation intervenues entre 2019 et 2020 ; le report de la vente d'un lot de Zinc sur le second semestre 2020 est également à prendre en considération.

## 9 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS

### 9.1 Évolution des opérations de production du site Dieu Merci

Dès le mois d'octobre 2020, suite à l'arrêt de l'usine du fait de la pandémie de la Covid-19, à la mise en place des broyeurs à boulets et au redémarrage ; la production d'or a redémarré sur le site de "Dieu Merci". Cette reprise a volontairement été graduelle afin que la montée en cadence de l'outil industriel se fasse en phase avec l'ensemble des précautions nécessaires. Au 31 décembre 2020, AMG Guyane avait procédé depuis le redémarrage, à la vente de 22,7 kg d'or fin et a estimé à 20 kg l'or collecté par les charbons actifs devant faire l'objet d'une prochaine élution.

